

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2012

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 7 février 2012, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents :

M. RIESTER Franck, Mme MOTOT Ginette, M. AUBRY Jean-Pierre, Mme DELOISY Sophie, M. LEGEAY Jean-Claude, M. GOUJAT Jackie, Mme MAASSEN Véronique, M. FOURNIER Pascal, Mme GOULLET Christiane, M. DAUNA Jean-Vincent, M. DIAB Noua, M. ASHFORD Patrick, Mme PERRIN Sylviane, Mme COUVÉ-DUPONT Muriel, M. BOULVRAIS Daniel, Mme DESMONTIER Solange, Mme KIT Michèle, Mme YVON Marie-Ange, Mme THOURET Marie-José, Mme TUERO Patricia, M. SAINTEMARIE Bruno, M. MONTOISY Alexis (arrivé au point n° 9) du Groupe Ensemble pour Coulommiers, Mme RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, CANALE Aude du Groupe Socialiste et Citoyen de Gauche, M. Philippe de La CHAPPELLE, groupe Ensemble pour Coulommiers.

Absents ayant remis procuration : M. FREMONT Bernard (pouvoir à M. AUBRY), M. FEINDEL François (pouvoir à Mme MOTOT), Mme SCHEHL Françoise (pouvoir à Mme DESMONTIER), M. MONTOISY Alexis (pouvoir à Mme DELOISY du point N°1 au point n° 8) – Groupe Ensemble pour Coulommiers
Mme MARTIG-DECES Laetitia (pouvoir à Mme CANALE) – Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche.

Soit : - du point n° 1 au point n° 8 : 28 présents, 5 absents représentés, 33 votants ;
- A partir du point n° 9 : 29 présents, 4 absents représentés, 33 votants ;

M. Jean-Claude LEGEAY , secrétaire de séance.

Hommage à Madame Michèle MAGALATCHOUMY et M. Philippe BITTERS

M. RIESTER : En propos introductif, je voudrais vous faire part de la disparition de deux personnes.

D'abord la disparition de Michèle MAGALATCHOUMY qui est décédée le 5 février dernier et qui était une employée modèle de la ville de Coulommiers et puis vous faire part de la disparition de M. Philippe BITTERS qui est décédé ce matin dans sa 84^{ème} année. Il était Président de la Société d'Horticulture pendant plus de 20 ans, Président de l'association des Commerçants de Coulommiers, Artisan de la Saint Fiacre, membre du Comité de la Foire aux Fromages et fleuriste à Coulommiers pendant de nombreuses années.

Pour Michèle MAGALATCHOUMY et pour Philippe BITTERS, je vous demande de respecter une minute de silence.

L'assemblée se lève et respecte une minute de silence.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2012

M. TREGOAT : Je voulais faire une rectification. En page 1, déjà je vous remercie pour avoir marqué pour un décès. Il est précisé...

M. RIESTER : Rapprochez le micro, M. TRÉGOAT parce qu'on ne vous entend pas bien.

M. TRÉGOAT : Avant l'adoption du PV vous vous permettez d'avoir une pensée pour M. LE BOURDELES ainsi que pour un jeune lycéen qui s'est tué. Je voudrais faire un rectificatif. C'est vrai qu'il s'est tué sur la route mais c'est suite à un accident parce qu'il a été fauché par un automobiliste. Donc, il ne s'est pas tué lui, il a été tué par un accident. Il a été fauché. Il s'appelle Anthony Lalande et en plus il est décédé un 31 décembre, le jour de ses dix neuf ans. Donc je suis touché plus par lui parce que c'était des élèves...

M. RIESTER : Le procès verbal est la transcription de ce que j'ai dit.

M. TRÉGOAT : Je vais revenir sur un rectificatif de la page 9. Sans vouloir être obtus, je dirais, puisque j'étais en intervention avec Mme MAASSEN, suite aux nouveaux tarifs de location. Mme MAASSEN ici précisait « si vous avez bien lu » et moi plus bas j'ai rebondi pour faire bien comprendre à l'assemblée que j'avais bien entendu ces dires puisqu'ici, il est précisé si vous avez bien lu. Non Mme MAASSEN ne m'a pas dit si vous avez bien lu, « si vous savez lire » qu'elle m'a dit. Puisque plus bas, je répète ce n'est pas marqué et je sais bien lire et en plus je rajoute entre les lignes pour faire bien rebondir que j'avais bien entendu ce qui avait été dit plus haut.

M. RIESTER : Ecoutez, on va réécouter les bandes. On prend note de votre remarque si c'est le cas.

M. TRÉGOAT : Avec plaisir.

Le procès verbal de la séance du 16 janvier 2012 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2012 (DETR)

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) vise à subventionner les dépenses d'équipement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes

La circulaire de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne en date du 22 décembre 2011 fixe les modalités d'attribution, pour l'exercice 2012, de la DETR.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que les travaux suivants, inscrits au budget 2012, sont éligibles à la DETR, pour l'année 2012, il est proposé au conseil municipal de solliciter les financements au taux le plus élevé.

1/ Les travaux de construction, de réaménagement de locaux et les travaux de mise en conformité pour des raisons de sécurité :

Ecole Charles de Gaulle : réfection des peintures, remplacement des menuiseries et mise en conformité électrique,

Ecole Jehan de Brie 3: réfection de la toiture et mise en conformité de la clôture.

2/ Construction, réaménagement de locaux et travaux de mise en conformité pour des raisons de sécurité de la restauration scolaire,

les travaux de construction d'une restauration scolaire dans le quartier de Vaux à proximité de l'Ecole Vaux Village.

3/ Autre opération : travaux visant à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection

Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection

La subvention sollicitée pourrait représenter la somme de 368 330 euros.

M. THIERRY : juste une remarque, M. le Maire. Nous allons voter pour cette demande de subvention parce qu'il serait difficile de ne pas accepter des subventions quand on nous les propose sur l'aménagement d'écoles. En revanche, nous nous sommes déjà exprimés, mais nous trouvons excessif ce qui nous a été présenté quant à la vidéoprotection.

M. TRÉGOAT : J'ai eu les mêmes questions et la même réflexion, il y a quelque temps suite à un conseil municipal puisque ici il y a le calcul de budget. Evidemment je vais voter pour puisqu'il y a les écoles etc..Mais puisqu'il y a des calculs de budget et que c'est prévu en commission. Mais je pense qu'il serait aussi utile qu'en commission travaux que nous puissions en voir le jour tout d'abord aussi. Parce que là, en commission finances vous le voyez. Mais en commission Travaux nous n'en voyons pas la couleur. Donc, il serait intéressant que dans l'avenir, puisque aujourd'hui, ce n'est pas la première fois que je vous fais remonter l'info. Il y a des prévisions de travaux sur la ville de Coulommiers et ces prévisions de travaux, je vous donne deux exemples concrets comme par exemple pour la Sucrerie. Il y a eu des travaux sur la Sucrerie sur le sol et comme pour le WIFI est-ce qu'on a été consulté ? Est-ce qu'il y a eu un travail de transparence ? Non. Puisque nous n'avons pas été consultés. Je ne vais pas vous débattre sur le WIFI parce que vous connaissez mon avis là-dessus. Est-ce qu'on a été consulté sur l'éclairage de l'église ? Toujours pas. La seule chose que nous avons été prévenus, c'est par la presse. Donc, je vous alerte. Il n'y a eu aucune information en commission travaux. Donc en Commission finances, vous prévoyez des travaux c'est un fait, mais en commission travaux il serait agréable que nous membres de la commission que nous soyons prévenus auparavant et que ce n'est pas par voie de presse que

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nous soyons prévenus. Merci M. le Maire et vous en tant que Président, j'aimerais bien que vous fassiez le nécessaire.

M. RIESTER : Président de .. ?

M. TRÉGOAT : .. de la Commission.

M. RIESTER : Il s'agit d'une demande de subvention. On va le signaler à M. FRÉMONT pour qu'il vous décrive bien les travaux avant de les mettre en œuvre. C'est une très bonne remarque. Normalement, c'est fait et il y a peut être des fois où ce n'est pas fait, donc il faut absolument le faire. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. COILLOT : J'assiste aux réunions travaux depuis le début du mandat et alors là je suis tout à fait d'accord avec mon collègue TRÉGOAT ; Ca vous faire rire, pas moi.

M. RIESTER : Est-ce que je rigole ?

M. COILLOT : A chaque commission, on nous informe des travaux une fois qu'ils sont terminés, mais jamais on ne prévoit de nous dire exactement ce qui se passe.

M. RIESTER : je ferai remonter l'information. Evidemment, M. FRÉMONT n'est pas là pour se défendre mais je vais lui faire part de vos remarques.

M. COILLOT : ça et puis le compte rendu de chaque commission.

M. RIESTER : D'accord, je lui fais passer tout ça. Merci M. COILLOT.

M. COILLOT : C'est moi qui vous remercie.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- sollicite l'aide financière de l'Etat par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012,
- dit que les travaux d'investissement décrits ci-dessus ont fait l'objet d'une inscription budgétaire 2012,
- approuve le plan de financement ci-joint,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.E.T.R 2012 PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL

OPERATIONS	ORDRE DE PRIORITE DES DOSSIERS	DEPENSES			RECETTES	PARTICIPATION VILLE		Echéancier des Travaux
		Montant HT	TVA à 19,6 %	Montant TTC		Emprunt 60 %	Auto financement 40 %	
Construction, réaménagement de locaux et mise en conformité pour des raisons de sécurité de la restauration scolaire (plafond de la dépense subventionnable : 266 700 €)	1	562 722,00	110 294,00	673 016,00	106 680,00	339 802,00	226 534,00	
Construction d'une restauration scolaire quartier de Vaux								
réhabilitation, pour mise aux normes, des écoles (plafond de la dépense subventionnable : 143 300 €)	2	10 033,00	1 967,00	12 000,00	3 010,00	5 394,00	3 596,00	
Ecole Charles de Gaulle : remplacement châssis vitrés bureau du directeur								
réhabilitation, pour mise aux normes, des écoles (plafond de la dépense subventionnable : 143 300 €)	3	22 575,00	4 425,00	27 000,00	6 773,00	12 136,00	8 091,00	2012
Ecole Charles de Gaulle : rénovation du préau								
réhabilitation, pour mise aux normes, des écoles (plafond de la dépense subventionnable : 143 300 €)	4	5 017,00	983,00	6 000,00	1 505,00	2 697,00	1 798,00	
Ecole Charles de Gaulle : rénovation de l'entrée côté bureau du directeur								
réhabilitation, pour mise aux normes, des écoles (plafond de la dépense subventionnable : 143 300 €)	5	150 669,00	29 531,00	180 200,00	31 702,00	89 099,00	59 399,00	
Ecole Jehan de Brié 3 : réfection de la toiture et mise en conformité de la clôture								
Travaux visant à l'installation de systèmes de vidéo-protection (5 à 40 % du coût HT)	6	546 650,00	107 143,00	653 793,00	218 660,00	261 080,00	174 053,00	
Total Général		1 297 666,00	254 343,00	1 552 009,00	368 330,00	710 208,00	473 471,00	

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2 - REVISION SIMPLIFIEE n°2 DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME –
OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE LA CONCERTATION

M. AUBRY : En fait cette révision simplifiée concerne le terrain qui se trouve au bout du territoire de Vaux qui appartient à la SNCF. C'est un territoire que nous avons « gelé » puisque nous devons définir des travaux ou des installations qui auraient pu être faites sur ce terrain. Ce gèle de la parcelle ne peut être supérieur à 5 ans. Nous arrivons donc au bout de cette période au 14 mars. Il est donc nécessaire de redéfinir cette parcelle que nous avons gelée sinon cela retourne au public et la SNCF fera ce qu'elle voudra. Nous avons donc décidé dans cette révision simplifiée de définir que cette zone sera équipée, comme vous pouvez le voir dans les papiers que vous avez :

L'implantation d'un équipement collectif (construction ou opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général pour la commune)

La création d'une aire de stationnement

L'aménagement d'un parcours de santé

L'aménagement paysager des abords de l'emprise SNCF.

Voilà la définition que l'on fait sur ce terrain qui nous permet d'être maître d'œuvre s'il y a une réalisation.

La concertation c'est de mettre les documents à la disposition de la population pendant toute la durée de l'étude.

M. THIERRY : Déjà j'ai une première demande technique, à savoir que vous dites qu'il y a une insertion d'un article sur le site internet de la commune et que le dossier sera disponible à la Mairie. Serait-il possible (je sais que c'est possible, mais je vous le demande) que le dossier soit consultable depuis le site internet de la ville ?

M. AUBRY : Je n'y vois pas d'inconvénient.

M. RIESTER : pas de problème.

M. THIERRY : Ensuite par rapport au « tripatouillage » du document d'urbanisme pour la énième fois depuis le début de la mandature, notre position vous la connaissez, il y avait un Maire qui s'appelait Guy DRUT qui a passé le relais très sportivement à son équipe ou qui a jeté l'éponge, ça dépend du sport, mais Guy DRUT était favorable à la révision complète du PLU ; encore une fois vous avez adopté une procédure partielle. Alors nous, nous vous demandons de réviser le Plan Local d'Urbanisme. Donc nous voterons contre cette proposition de délibération.

M. AUBRY : Nous prenons en compte les remarques que vous faites.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

PRESCRIT la révision simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OUVRE la concertation pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'approbation de la révision simplifiée ;

DIT que la concertation portera sur le projet présentant un caractère d'intérêt général et le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

DIT que cette concertation se déroulera dans les modalités suivantes :

Moyens d'information à utiliser :

affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
articles dans le bulletin municipal
affichage sur les lieux du projet
insertion d'un article sur le site internet de la commune
dossier disponible en mairie

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
possibilité d'écrire au maire par voie postale ou par le biais du site Internet de la commune
possibilité de rencontrer sur rendez-vous l'adjoint délégué à l'urbanisme, le responsable du service Urbanisme ou son représentant

DIT que conformément aux dispositions de l'article R.123-21-1 du code de l'urbanisme, le conseil municipal délibèrera simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'approbation du projet de révision simplifiée.

DIT que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet ;
- au président du conseil régional ;
- au président du conseil général ;

- au président de l'établissement public en charge de l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT);

- au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre ;
- aux représentants des organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux ;
- aux représentants de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers, de la chambre d'agriculture ;
- au président de l'EPCI chargé de l'élaboration du SCOT lorsque la commune est limitrophe du SCOT sans être elle-même couverte par un SCOT.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRECISE que les récipiendaires de la notification ci-dessus évoquée sont associés à la procédure de révision simplifiée n°2 du PLU et seront ainsi invités à l'examen conjoint du dossier de révision simplifiée et du projet présentant un caractère d'intérêt général dans le cadre d'une réunion.

PRECISE que conformément aux dispositions de l'article R.123-17 du Code de l'urbanisme, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et le Centre national de la propriété forestière seront également consultés.

DIT que conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Cette délibération fera également l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait et délibéré, par 29 voix pour 4 voix contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF POUR DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PARENTALITÉ DANS LE CADRE D'UN REAAP

Mme DELOISY : Dans le cadre des réflexions menées au sein du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance, le soutien à la parentalité a été identifié comme une problématique prioritaire.

De nombreuses actions en faveur de la parentalité sont déjà menées ou en cours de gestation avec les différents partenaires concernés et plusieurs collectifs de familles sur les différents quartiers de la ville.

Parallèlement, la CAF développe depuis plusieurs années, par l'intermédiaire de sa branche famille, une politique de soutien à la parentalité visant à accompagner les familles dans leurs responsabilités éducatives et à valoriser leurs compétences parentales.

Elle apporte plus particulièrement un soutien financier aux initiatives qui ont pour objectif de fournir un appui aux parents par la création et le renforcement de liens sociaux, dans le cadre d'un REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Le REAAP est un réseau partenarial qui a pour but de susciter des rencontres et des échanges entre les parents et de soutenir les familles qui s'interrogent sur leur rôle de parent. La mission de ce dispositif est aussi de mettre en lien tous les acteurs qui contribuent à conforter et à accompagner les parents dans leur rôle éducatif.

Il est ainsi proposé :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de demander une subvention au taux le plus élevé à la CAF pour la réalisation d'actions en faveur de la parentalité dans le cadre de la mise en place d'un REAAP,

d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de la CAF,

d'autoriser le Maire à signer la charte relative aux Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents telle qu'annexée ci-joint.

Mme CANALE : Plus une remarque qu'une question. Evidemment, nous serons pour cette demande de subvention, en revanche nous souhaiterions savoir s'il serait possible par exemple au bout d'un an de ces actions, d'avoir un petit bilan, un petit compte rendu de ce qui a été fait.

Mme DELOISY : Tout à fait.

M. RIESTER : Oui.

Mme DELOISY : D'ailleurs, à chaque commission jeunesse et Sport on informe puisqu'en fin de compte cette demande de subvention est là pour confirmer un petit peu tout le travail que l'on fait avec les familles dans les différents quartiers. C'est pour les accompagner et avoir des financements.

M. TRÉGOAT : Merci Mme DELOISY de cette présentation, mais c'était juste une information complémentaire pour le REAAP. Est-ce que cela va être aussi élargi un petit peu plus dans les domaines, par exemple, dans les clubs sportifs, les institutions culturelles par exemple les écoles, les parents d'enfants. Vous savez dans les clubs sportifs, il y a des bons CAF qui sont pris pour les abonnements. Est-ce que ça va être élargi dans ce sens là. C'était juste pour avoir une information complémentaire.

Mme DELOISY : Là c'est tout à fait différent. Le REAAP nous subventionne sur des projets qui vont être « l'accompagnement à la parentalité », « établir des conférences sur les différentes addictions », sur « comment dire non à son enfant ». Voilà. Ce sont des genres de choses comme ça. Après, c'est permettre aussi aux familles de pouvoir organiser un séjour, de faire des sorties ou de faire des thématiques mais bien définies mais autour des familles et de la parentalité. C'est en partenariat avec le service enfance, le service jeunesse et famille, La Maison Départementale des Solidarités, les différents partenaires.

M. TRÉGOAT : Merci. Evidemment, nous voterons pour.

Mme SABATÉ : Oui, merci M. le Maire. Il m'échappe le montant. La demande de subvention se monte à combien auprès de la CAF, s'il vous plaît ?

Mme DELOISY : Comme on ne sait pas trop, on a demandé au taux le plus élevé.

Mme SABATÉ : Et les actions de communication par rapport à ces actions là se feront comment, s'il vous plaît ? par voie de presse ? par affichage ?

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme DELOISY : Par affichage, par voie de presse, par les associations de parents d'élèves par des «flyers» qui seront distribués.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

PROPOSE

de demander une subvention au taux le plus élevé à la CAF pour la réalisation d'actions en faveur de la parentalité dans le cadre de la mise en place d'un Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP),

d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de la CAF,

d'autoriser le Maire à signer la charte relative aux Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents telle qu'annexée ci-joint.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

4 - MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Les tarifs de locations de salles et prestations annexes n'ayant pas été revus à la hausse depuis 2004, il est proposé de les modifier selon le tableau ci après :

SALLE OU PRESTATION	TARIF
LA SUCRERIE	
Location et frais fixes	1 575
<u>Prestations de base</u>	250
Implantation technique minimale avec ou sans utilisation du matériel fixe + permanence d'un responsable de salle à raison de deux services de quatre heures	
<u>Prestations intermédiaires</u>	515
Implantation et mise en place modifiée suivant les exigences pour la scène, le son et les lumières + permanence d'un responsable de salle et d'un technicien son et lumière à raison de deux services de quatre heures	
<u>Prestation particulières</u>	720
Même principe que les prestations intermédiaires avec un technicien supplémentaire	
Forfait nettoyage	105
Caution	1575
Association de Coulommiers ½ tarif une fois par an	787
Association de Coulommiers (organisation de loto)	Gratuit mais caution de 160€
THEATRE	

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Location et frais fixes	513
Forfait lumière	310
Forfait nettoyage	105
Caution	513
Associations de Coulommiers ½ tarif 1 fois par an	257
COMMANDERIE	
Columériens	350
Hors commune	515
Forfait nettoyage	65
Caution	350
Associations de Coulommiers ½ tarif 1 fois par an	175
Personnel communal 1 fois par an	100
GRANGE AUX DIMES (des privés non particuliers)	
Location et frais fixes	350
Forfait nettoyage	80
Caution	350
OCCUPATION DE LOCAUX POUR TOURNAGES (Théâtre, Salle d'audience du PAD, Grange aux Dîmes, Musée, Bibliothèque, Théâtre, Sucrierie)	
Location par jour	1000
Forfait ménage	200
GYMNASES	
Location et frais fixe 1 journée	550
Location et frais fixes ½ journée	365
Caution	550
LOCATION DE MATERIELS	
100 chaises – 10 tables ou 20 barrières	140

*Sauf tarif pour occupation de locaux pour tournages applicable au 20 janvier 2012 (délibération du 16/01/2012)

Mme MAASSEN : Comme il l'a été évoqué lors du précédent conseil Municipal, on représente le tableau en précisant que les associations ont droit à un demi-tarif une fois par an et à la gratuité pour l'organisation de lotos.

M. TRÉGOAT : ça paraît plus clair, mais lors du Conseil Municipal du 16 janvier, nous étions sur la gratuité, pas sur le demi tarif. Il est un fait que sur l'un des points plus tard dans cette séance, nous allons voir les subventions. Il est précisé là une gratuité pour les organisations de lotos mais c'est un fait qu'il y a une fois par an demi tarif pour les associations de Coulommiers, nous actons, mais il n'y a pas comme il avait été précisé ici, comme il avait été dit au Conseil Municipal du 16 janvier qu'il y avait une gratuité.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN : La gratuité c'est pour l'organisation des lotos. Je ne vois pas ... c'est quoi la question.

M. TRÉGOAT : Non je n'ai pas compris, parce qu'il avait été dit, il suffit de lire la délibération, qu'il était précisé et que moi j'étais dans l'objectif qu'une association de Coulommiers pouvait avoir la possibilité d'accéder aux Salles une fois par an à tarif gracieux.

M. RIESTER : Oui ça on est d'accord.

M. TRÉGOAT : Là ce n'est pas gracieux puisque c'est proposé à demi tarif donc ce n'est plus gracieux.

M. RIESTER : Allez-y Mme MAASSEN, reprecisez bien les choses telles qu'on les avaient vues.

Mme MAASSEN : Pour une association lorsqu'elle nous demande la salle de la Sucrierie. On demande l'objet de la manifestation. Si c'est pour un loto, c'est gratuit et si c'est pour une première manifestation, c'est demi-tarif pour la Sucrierie.

M. TRÉGOAT : Oui, comme pour les autres salles.

Mme MAASSEN : Oui.

M. TRÉGOAT : Mais par exemple l'autre salle d'escrime qui est à louer, elle n'est pas précisée.

M. RIESTER : Précisez Mme MAASSEN. Une association qui veut prendre la Commanderie, c'est gratuit une fois par an, il n'y a pas de souci. La Salle de la Sucrierie, pourquoi ? Parce que c'est une grande salle qui nécessite des moyens importants et qui ne peut pas être mobilisée. Les choses sont claires M. TRÉGOAT.

M. TRÉGOAT : Oui, je suis d'accord avec vous. Mais là sur l'ancien Conseil Municipal du 16 janvier 2012 c'était marqué associations de Coulommiers demi-tarif une fois par an. Là c'est pareil : « associations de Coulommiers demi-tarif une fois par an ». Je suis d'accord, mais ça ne veut pas dire gratuit, si c'est demi-tarif. La seule chose qu'il y a c'est que si par exemple je suis une association de Coulommiers par exemple Association Défense de l'Environnement. J'organise un loto. Là c'est gratuit.

M. RIESTER : Est-ce que vous avez déjà demandé la salle M. TRÉGOAT ?

M. TRÉGOAT : Non.

M. RIESTER : Si vous êtes une association de Coulommiers et que vous demandez la Commanderie des Templiers, elle sera gratuite une fois par an.

M. TRÉGOAT : elle sera demi-tarif.

M. RIESTER : Non. Gratuite.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TRÉGOAT : ce n'est pas précisé. C'est demi- tarif une fois par an.

M. RIESTER : Alors il faut mettre GRATUITE.

Mme MAASSEN : Je ne vois pas l'intérêt de mettre gratuite si c'est...

M. RIESTER : Où c'est mentionné Mme MAASSEN. Voulez vous expliquer où est mentionné le fait que les associations ont droit une fois par an aux salles de Coulommiers gratuitement, hors la Sucrierie. C'est tout, c'est ce qu'il faut expliquer à M. TRÉGOAT qui n'a pas compris.

M. TRÉGOAT : Hors Sucrierie ce n'est pas marqué, Théâtre ce n'est pas marqué, Commanderie ce n'est pas marqué.

Mme MAASSEN : On va le marquer.

M. RIESTER : ... inaudible ... hors Sucrierie. Parfait. C'est clair.

M. TRÉGOAT : Si c'est précisé, acté. Ok.

Mme SABATÉ : Juste une petite précision, en relisant le texte, je me suis aperçue que le détail m'avait échappé également la dernière fois. Je me permets de vous signaler qu'il serait peut être judicieux pour les occupations de locaux pour tournages les nuits également aussi parce que pour des raisons techniques on est obligé quelquefois de tourner la nuit et dans ce cas là ça fait des frais supplémentaires, je suppose, avec le personnel municipal qui va être là et ça il ne faut peut être pas l'oublier parce que sinon vous aurez peut être des surprises. Plus les salles annexes qui sont prêtées ou louées avec également parce que cela peut faire l'objet de litiges.

Mme MAASSEN : Effectivement, c'est une bonne remarque, pour la nuit on n'y a pas pensé. Le fait est, il y a que depuis peu (depuis 2011) on nous a demandé de pouvoir accéder à nos bâtiments pour tourner. Effectivement, on n'avait pas anticipé le fait que cela pouvait éventuellement tourner la nuit. Il faudra l'ajouter.

Mme SABATÉ : Concernant les horaires aussi, l'amplitude avec des durées de tournage de 8 heures, de 12 heures.

M. RIESTER : Vous verrez ça avec Madame SABATÉ.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- fixe de modifier les tarifs conformément au tableau ci-après :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SALLE OU PRESTATION	TARIF
LA SUCRERIE	
Location et frais fixes	1 575
<u>Prestations de base</u> Implantation technique minimale avec ou sans utilisation du matériel fixe + permanence d'un responsable de salle à raison de deux services de quatre heures	250
<u>Prestations intermédiaires</u> Implantation et mise en place modifiée suivant les exigences pour la scène, le son et les lumières + permanence d'un responsable de salle et d'un technicien son et lumière à raison de deux services de quatre heures	515
<u>Prestation particulières</u> Même principe que les prestations intermédiaires avec un technicien supplémentaire	720
Forfait nettoyage	105
Caution	1575
Association de Coulommiers ½ tarif une fois par an	787
Association de Coulommiers (organisation de loto)	Gratuit mais caution de 160€
THEATRE	
Location et frais fixes	513
Forfait lumière	310
Forfait nettoyage	105
Caution	513
Associations de Coulommiers GRATUIT 1 fois par an	GRATUIT
COMMANDERIE	
Columériens	350
Hors commune	515
Forfait nettoyage	65
Caution	350
Personnel communal 1 fois par an	100
Associations de Coulommiers GRATUIT 1 fois par an	GRATUIT
GRANGE AUX DIMES (des privés non particuliers)	
Location et frais fixes	350
Forfait nettoyage	80
Caution	350
OCCUPATION DE LOCAUX POUR TOURNAGES * (Théâtre, Salle d'audience du PAD, Grange aux Dîmes, Musée, Bibliothèque, Théâtre, Sucrierie)	

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Location par jour	1000
Forfait ménage	200
GYMNASES	
Location et frais fixe 1 journée	550
Location et frais fixes ½ journée	365
Caution	550
LOCATION DE MATERIELS	
100 chaises – 10 tables ou 20 barrières	140

*Sauf tarif pour occupation de locaux pour tournages applicable au 20 janvier 2012 (délibération du 16/01/2012)

Fait et délibéré, par 29 voix pour 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

M. TRÉGOAT : (inaudible – micro fermé)

M. RIESTER : Oui bien sûr M. TRÉGOAT.

5 - REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME : MODIFICATION ET CREATION DE NOUVEAUX TARIFS-REGIE DE RECETTES

Mme MAASSEN : La commission des affaires culturelles réunie en date du 24 janvier dernier a décidé de la modification et de la création de nouveaux tarifs déclinés ci-après.

- modification des tarifs suivants :

topo-guide "La Seine et Marne à pied" : 13.80 €
topo-guide "Le Pays de Coulommiers à pied" : 8.50 €
carte IGN : 9.80 €

ces prix nous ont été demandés par le Conseil Général.

- création des tarifs suivants :

Le nouveau topo-guide "Randonnées en Seine et Marne de gare en gare" : 13.50 €
les cartes postales : 0.90 €
carte postale + enveloppe : 1 €
la boîte "Coulommiers en boîte" : 10 €
Le disque de stationnement : 1€

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

-Approuve la modification des tarifs suivants :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

topo-guide "La Seine et Marne à pied" : 13.80 €
topo-guide "Le Pays de Coulommiers à pied" : 8.50 €
carte IGN : 9.80 €

-Approuve la création des tarifs suivants :

Le nouveau topo-guide "Randonnées en Seine et Marne de gare en gare" : 13.50 €
les cartes postales : 0.90 €
carte postale + enveloppe : 1 €
la boîte "Coulommiers en boîte" : 10 €
Le disque de stationnement : 1€

-Autorise l'encaissement par l'Office de Tourisme (Régie de Recettes) des recettes ci -dessus

Fait et délibéré, par 28 voix pour 5 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche et M. TRÉGOAT),

6 - MANIFESTATION « JOURNÉE AU CHATEAU DE LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE LE 13 MAI 2012 » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Mme MAASSEN : Comme à chaque fois, on demande une subvention au taux le plus élevé, en sachant que cette année La « Journée au Château de la Duchesse de Longueville » se déroulera le 13 mai 2012. C'est un évènement qui se déroule tous les deux ans. Cette année le budget s'élève à 13.360 € TTC.

M. TRÉGOAT : Je vais voter oui pour la demande de subvention auprès du Département, juste une question et une remarque. Pourquoi la DRAC n'est elle pas sollicitée ?

Mme MAASSEN : Il n'y a pas un rayonnement au niveau de la région. Le Département nous suivra, mais cela n'a pas une envergure au niveau de l'Ile-de-France, au niveau de la Région Ile de France.

M. RIESTER : Attendez M. TRÉGOAT.

M. TRÉGOAT : Je n'ai pas fini.

M. RIESTER : Vous faites la totalité de vos questions et ensuite on répond.

M. TRÉGOAT : Sur la présentation il est précisé : « L'organisation de cette journée, dont le budget s'élève à 13.360 € TTC peut être financée par le Département ». De la façon dont s'est dicté, cela veut dire que c'est le Département qui va financer la totalité. Ce serait peut être plus pertinent de mettre peut être financé en partie par le Département.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Il ne faut pas être trop pointilleux quand même M. TRÉGOAT, je peux vous rejoindre sur certains points là c'est assez clair.

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, c'était juste deux remarques. La première pour vous dire que nous aurions préféré que les festivités soient consacrées davantage à un thème plus républicain que d'aller sur l'ancien régime. C'est votre choix, soit.

Et puis, il y a quelques conseils municipaux précédents, on vous a entendu critiquer largement le Conseil Général et je vois que même pour cette manifestation, vous avez recours aux subventions du Conseil Général. Nous remercions le Conseil Général par avance et on essaie de vous montrer aussi que le Conseil Général n'est pas que criticable dans ses actions.

M. RIESTER : Je les remercie par avance s'ils nous octroient cette subvention sur ce point précis très bien. Heureusement, qu'ils font quelques actions positives.

Quant au thème républicain, nous sommes tous républicains mais bien évidemment nous sommes attachés à notre histoire qui ne s'arrête pas à la République. Puis, là c'est une animation culturelle et touristique qui est intéressante.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de demander une subvention au taux le plus élevé au Département pour l'organisation de la manifestation patrimoniale et costumée « Journée au Château de la Duchesse de Longueville » dont le budget s'élève à 13.360 € TTC

DECIDE d'autoriser le maire à solliciter cette subvention

Fait et délibéré, par 29 voix pour 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

7 - CREATION DE NOUVEAUX TARIFS-REGIE DE RECETTES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE COULOMMIERS

Mme MAASSEN : L'orchestre junior à cordes a été créé il y a 2 ans et il est victime de son succès puisqu'il ya 25 élèves qui participent.

Avec MME LETERME, on a planché et bien sûr avec la Commission Culture et Patrimoine Tourisme sur une nouvelle proposition de création de nouveaux tarifs. Il y a des élèves qui participent à cet orchestre à cordes, mais qui a côté font aussi d'autres cours et souvent, il y a des fratries donc cela fait un budget à prévoir. Donc tout comme pour l'orchestre d'harmonie, on a jugé plutôt pertinent de faire une réduction et d'appliquer un tarif de 30 % pour les gens de Coulommiers comme de l'extérieur par rapport au tarif initial.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. COILLOT : J'aimerais revenir au point 6. Le vote du point 6, vous pouvez me le rappeler s'il vous plait ?

M. RIESTER : Unanimité.

M. COILLOT : c'est faux, M. le Maire. Nous avons levé la main pour l'abstention.

M. RIESTER : Cela a été noté. Pardon.

M. COILLOT : Très bien.

M. RIESTER : Vous vous êtes abstenu sur la demande de subvention ?

M. COILLOT : Oui, M. le Maire.

M. RIESTER : Pardon, j'avais cru que vous ne vous étiez pas abstenus. Mais apparemment cela a été noté correctement.

M. COILLOT : Très bien. Merci.

M. RIESTER : Là on passe au vote de la 7.

Mme CANALE : Oui, simplement une remarque par rapport aux tarifs appliqués entre Columériens et les communes extérieures, on voit qu'il y a quand même une nette différence et sur ce point, j'aurais la même remarque que pour le sport. Je pense qu'il serait bon que le sport et la musique soient envisagés sur un plan intercommunal pas forcément que sur le plan communal.

Mme MAASSEN : concernant ma délégation, je laisserai Sophie si elle souhaite s'exprimer sur ce point. Concernant la culture, il y a eu un schéma départemental des enseignements artistiques de mené, il y a environ deux ans. Ce travail avait été initié par Laurence Picard. J'ai participé à différentes réunions dans le territoire en présence entre autres de Boissy le Château, de Mouroux et d'autres communes. Il est vrai que malheureusement les autres communes ne sont pas assez sensibilisées par rapport aux enseignements artistiques. Je comprends tout à fait que des petites communes ne peuvent investir ou mobiliser des crédits sur d'autres actions.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

complète les tarifs pratiqués par l'Ecole de Musique selon le tableau joint en annexe

Fait et délibéré, par 29 voix pour 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **8 - MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES DU MUSÉE DES CAPUCINS**

Mme MAASSEN : pour faciliter la tenue de la caisse, il est demandé par le régisseur d'augmenter le fond de caisse à 50 €, actuellement fixé à 30 €.

Par ailleurs, les recettes provenant de la vente du livre d'Emmanuelle LOIZEAU intitulé « la Grotte aux coquillages » étant encaissées directement par l'Association des Amis du Musée (15 € l'ouvrage), il y a lieu de supprimer cette recette de la régie.

Enfin, il convient d'ajouter la vente de l'ouvrage « Coulommiers en boîte » au prix de 10 €.

La Commission Culture, Patrimoine et Tourisme a émis un avis favorable à ces modifications le 24 janvier dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser ces deux modifications.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

décide les modifications suivantes :

L'article 5 de l'arrêté 98/35 du 12 février 1998 est modifié comme suit : Le fond de caisse est fixé à 50 € ;

la vente de l'ouvrage d'Emmanuelle LOIZEAU intitulé « la Grotte aux coquillages de Coulommiers » est supprimée de la régie ;

la vente de l'ouvrage « Coulommiers en boîte » est fixée au prix de 10 €.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

9 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE **ADMINISTRATIF 2011 DE LA RÉGIE DU SERVICE CULTUREL**

Mme MAASSEN : Dans le cadre de la régie dotée de la seule autonomie financière pour le service culturel de Coulommiers, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal le compte d'exploitation de l'année 2011. A noter qu'il a été approuvé par le Conseil d'Exploitation.

Ce dernier est arrêté au 31/12/2011 :

en dépenses à la somme de 280 219,83€
en recettes à la somme de 522 892,65€.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

soit un excédent de 242 672,82€. Cet excédent sera affecté au compte 002 de la régie du service culturel pour son fonctionnement sur 2012.

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 275 381,57 € dont 214 798.63€ correspondent à l'organisation de spectacles,
- des charges de personnel pour 3 738,26 € (rémunération de personnes aidant le service culturel à placer)
- des charges exceptionnelles pour 1 100 €

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 143 113,30 €
- les dotations et participations pour 148 186 € correspondant à :
 - * 48 186€ de participation du Conseil Général au financement de la saison et de la compagnie en résidence
 - * la participation de la commune pour 100 000 €
- les produits exceptionnels pour 4083,12€

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté 2010 pour 227 510,23 €.

Insérer tableau

M. TRÉGOAT : J'aurais une question mais qui va aussi avec la question 10 donc je préfère attendre la question 10 si vous permettez.

M. RIESTER : Très bien.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

Adopte le compte d'exploitation de la régie du service culturel à savoir au 31.12.2011 une dépense équivalente à la somme de 280 219.83€ soit deux cent quatre vingt mille deux cent dix neuf euros et quatre vingt trois centimes,

Pour des recettes équivalentes à la somme de 522 892,65€ soit cinq cent vingt deux mille huit cent quatre vingt douze euros et soixante cinq centimes.

Le tout dégagant un résultat de 242.672,82 euros soit deux cent quarante deux mille six cent soixante douze euros et quatre vingt deux centimes.

Affecte cet excédent de 242 672,82€ dégagé au titre de 2011 au compte 002 de la régie du Service Culturel pour son fonctionnement sur 2012.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré, par 27 voix pour 6 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, M. TRÉGOAT),

10 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN : Comme vous le savez la régie à autonomie financière du service culturel sert à financer toute la programmation du service culturel de la Ville.

Le budget 2012 de la régie du service culturel est arrêté à la somme de 489 872.82€ et la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros.

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 482 872.82 € dont 404 562.82€ correspondent à l'organisation de spectacles.
- des charges de personnel pour 7000 €

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets et la cotisation des élèves pour environ 112 200 €
- les dotations et subventions pour 35 000 euros correspondant à la participation du Conseil Général au financement de la saison et la participation de la commune pour 100 000 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 242 672.82 €.

M. TRÉGOAT : Merci Mme MAASSEN pour votre présentation.

Je voulais revenir sur les charges à caractère général ainsi que sur les produits et services du domaine et ventes.

En 2011, sur les charges à caractère général, vous nous sortez la somme de 275 381.57 € et sur votre budget primitif de 2012, vous nous sortez un chiffre de 482 872.82 €, soit une augmentation de 207 491.25 € et en produits et services des domaines et ventes en 2011, vous nous sortez un budget de 143 113.39 € et pour le budget primitif de 112 200 €, soit un solde moindre de 30 913.39 €.

La question m'amène c'est que sur votre budget primitif, en charge et en caractère général il y a une augmentation de 207 491.25 € et de la vente moins. Pourriez-vous m'expliquer cette différence ? Est-ce que vous allez faire venir des acteurs qui vont coûter plus cher, mais dans ces cas là vous allez vendre moins de billets ? Pourquoi cette différence, Mme MAASSEN ?

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN : si vous me permettez, les chiffres je ne les « sors » pas. Les chiffres ils sont travaillés M. TRÉGOAT. Ils sont travaillés avec les services compétents. Il y a la comptable du service culturelle qui travaille en relation avec le service comptabilité de la ville. On fait une prévision, c'est du prévisionnel. Je souligne quand même aussi que la part d'excédent que dégage le service culturel de la ville qui est de 242 000 €. Même si on prévoit large, il vaut mieux prévenir que guérir.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

Adopte le budget 2012 de la régie du service culturel à la somme de 489 872.82 € soit quatre cent quatre vingt neuf mille huit cent soixante douze euros et quatre vingt deux centimes.

Reprend par anticipation le résultat de fonctionnement 2011 arrêté à la somme de 242 672.82€.

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros soit cent mille euros.

Fait et délibéré, par 27 voix pour 6 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, M. TREGOAT),

11 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN : dans le cadre de la municipalisation de l'Office de Tourisme en régie dotée de la seule autonomie financière, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal le compte d'exploitation de l'année 2011 de la régie. A noter que le compte d'exploitation a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Exploitation le 24 janvier dernier.

Ce dernier est arrêté au 31/12/2011 :

en dépenses à la somme de 107 377.04 €

en recettes à la somme de 117 623.90 €

soit un excédent de 10 246.86€. Cet excédent sera affecté au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2012.

Les dépenses sont constituées :

des charges à caractère général pour 28 807.39 euros avec notamment :

* 10 273.42 euros correspondant aux achats (tasses, porte clés, crayons)

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* 4326 euros correspondant aux services extérieurs (location de stand, achat de brochures et catalogues pour le public), la location à l'OPH du local Office de Tourisme,

* 14 180.79 euros correspondant aux dépenses réalisées dans le cadre du marché de Noël, la saint Fiacre,

* 309.1 euros de frais de transport dans le cadre de l'organisation de la randonnée gourmande,

* 1608.31 euros de frais de gardiennage pour le marché de Noël,

Des charges de personnel pour 78 569.65 euros correspondant aux autres services extérieurs liés à la rémunération des agents de l'Office de Tourisme et du personnel employé dans le cadre des promenades en barque.

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 6 373.9 euros

- les dotations et participations pour 102 829.84 euros correspondant à la participation de la ville.

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 8 420.16 euros.

M. TRÉGOAT : Oui, je reviens sur le compte administratif. Là je vais revenir sur le point qui nous a amené auparavant sur les locations de salles. Sur les recettes de 117 623,90 € par rapport au tableau que vous nous présentez. Il n'y a pas en ligne créditrice de location de salles.

Mme MAASSEN : Non parce qu'elles ne tombent pas sur ce budget M. TRÉGOAT.

M. TRÉGOAT : Alors c'est sur quel budget ?

Mme MAASSEN : C'est sur le budget général de la ville.

M. TRÉGOAT : On reviendra dessus parce que je n'ai pas trouvé non plus.

M. RIESTER : On vous montrera. En commission, il faut que vous regardiez ça de près.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

Adopte le compte d'exploitation de la régie de l'office de tourisme à savoir au 31.12.2011 une dépense équivalente à la somme de 107 377.04€ soit cent sept mille trois cent soixante-dix-sept et quatre centimes,

Pour des recettes équivalentes à la somme de 117 623.9€ soit cent dix-sept mille six cent vingt-trois euros et quatre-vingt-dix centimes,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le tout dégagant un excédent de 10 246.86€ soit dix mille deux cent quarante six euros et quatre vingt six centimes.

Affecte cet excédent de 10 246.86€ dégagé au titre de 2011 au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2012.

Fait et délibéré, par 27 voix pour 6 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, M. TREGOAT)

M. TRÉGOAT : Excusez-moi, j'avais encore une question.

M. RIESTER : On va laisser finir Mme MAASSEN dans la présentation de cette question et on reviendra après.

12 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN : Le budget 2012 de la régie de l'Office de Tourisme est arrêté à la somme de 115 050 € et la participation de la ville à 97 503.14 €.

Les dépenses équivalentes à 115 050 € sont constituées :

des charges à caractère général pour 30 980 €
des charges de personnel pour 84 070 € (office de tourisme, promenade en barques)

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 7300 €
- les dotations et subventions pour 97 503.14 € correspondant à la participation de la ville.

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 10 246.86 € euros.

M. TRÉGOAT : Je vais juste revenir à la question n° 11, si vous le permettez. Mme MAASSEN. Il est précisé que le compte d'exploitation a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Exploitation. Pouvez-vous nous rafraîchir la mémoire sur ce conseil d'exploitation et qui y siège.

Mme MAASSEN : Pour les Conseils d'exploitations de l'office du Tourisme et de la Culture, donc il y a toujours la réunion de ce groupe là. Il y a des élus, il y en a quatre et ensuite il y a d'autres personnes qui participent. Je vais peut être mélanger un peu les noms parce que je ne les ai pas en tête. Il y a par exemple M. Ajavon qui siège. Il y a Arlette Lecointre, il y a Suzanne Hermance, il y a Philippe de Murel. J'en oublie. Voilà il y a différentes personnes qui s'investissent sur la vie culturelle et artistique de la ville de Coulommiers. Elles peuvent faire partie d'ateliers ou d'associations.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

Adopte le budget 2012 de la régie de l'Office de Tourisme arrêté à la somme de 115 050 € euros soit cent quinze mille cinquante euros

Reprend par anticipation le résultat de fonctionnement 2011 arrêté à la somme de 10 246.86 €

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 97 503.14 € soit quatre vingt dix sept mille cinq cent trois euros et quatorze centimes.

Fait et délibéré, par 27 voix pour 6 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, M. TREGOAT),

13 - SIGNATURE ET MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ TRIPARTITE ENTRE L'ARS, LA VILLE DE COULOMMIERS ET LA PRÉFECTURE

M. DAUNA précise :

- ⇒ Une mesure de la **loi HPST**,
- ⇒ Un outil concret et pratique, dans le prolongement du Projet régional de santé et du plan stratégique de l'ARS, pour **lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé**,
- ⇒ Un instrument de **consolidation du partenariat local** sur les questions de santé, pour soutenir une dynamique locale de santé sur un territoire de proximité en matière de :
 - promotion de la santé,
 - prévention,
 - amélioration de l'offre de soins,
 - accompagnement médico-social.

Les étapes de contractualisation

- ⇒ **2 février** : avis positif de la **Conférence de territoire de l'ARS**
- ⇒ **13 février** : passage en Conseil municipal
- ⇒ **Signature tripartite** ensuite entre la Ville de Coulommiers, l'ARS et la Préfecture

La dynamique santé au niveau de la Ville de Coulommiers

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ⇒ L'ouverture prochaine d'une **Maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire**, qui pourrait représenter un véritable outil de travail dans le cadre de cette démarche,
- ⇒ Des **actions de prévention santé, à l'attention de publics jeunes notamment**, déjà engagées par la Ville de Coulommiers,
- ⇒ Une **fibres « ingénierie santé »** déjà développée par la Ville selon l'ARS.

Les enjeux du contrat local de santé

Des **publics et des problématiques prioritaires** ont déjà été identifiés conjointement par la Ville de Coulommiers, en lien avec le projet de santé de la future Maison de santé, et l'ARS :

- **Les publics fragilisés**, en situation de précarité, présentant des difficultés d'accès aux soins de proximité et à la prévention, dont il faut garantir la continuité du parcours de soins,
- La promotion de la prévention et l'éducation pour la santé en faveur des **enfants, des adolescents et des jeunes adultes** (prévention des conduites à risques),
- La promotion du maintien à domicile, l'amélioration de la prise en charge et l'aide aux aidants en faveur **des personnes âgées**.

Les priorités du **Plan régional Santé Environnement** (lutte contre l'habitat indigne, la prévention du saturnisme...) seront également prises en compte.

Les axes de travail du contrat local de santé

1^{er} axe :

Réalisation d'un **diagnostic territorial** pour approfondir l'état de santé de la population.

2^{ème} axe :

Mise en place d'une **phase de préfiguration et d'animation** du contrat local de santé, qui consiste en une aide à l'instauration et à l'organisation du futur contrat local de santé, notamment à travers la constitution d'un comité de pilotage.

3^{ème} axe :

Détermination des **problématiques prioritaires** en vue de la signature d'un CLS pluriannuel.

- ⇒ La signature du Contrat local de Santé est **valable pour une année avec une révision pluriannuelle** ensuite, prévue pour **5 ans**.
- ⇒ Obtention d'une **subvention de 30 000 €** de l'ARS pour la mise en place de ces actions.
- ⇒ Le suivi de la mise en place du contrat sera assuré par **un comité de pilotage et un comité technique**, organisés avec le soutien de l'ARS.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

À noter que l'ARS ne dispose pas forcément d'enveloppe spécifique pour financer des actions mais qu'elle pourrait apporter un appui sur certaines actions et une aide pour aller chercher d'autres financements.

Le calendrier envisagé

Février 2012 : lancement de la consultation pour retenir un bureau d'études en charge du diagnostic territorial de santé et de l'animation-préfiguration du contrat local de santé

Avril 2012 : Démarrage de la mission

Dernier trimestre 2012 :

- Fin de la mission et présentation des résultats du diagnostic,
- Identification des problématiques prioritaires en vue de la signature d'un contrat local pluriannuel.

Il est proposé :

d'approuver la démarche de contrat local de santé,

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat local de santé ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,

d'approuver la convention d'objectifs et de moyens annexée ci-joint.

M. THIERRY : Il est dit dans le projet de délibération que la convention d'objectifs est communiquée. Or, nous ne l'avons pas reçue.

M. RIESTER : C'est un oubli de notre part.

M. DAUNA : J'en ai fait la remarque cet après midi. Je viens de vous la lire. Je l'ai résumée, mais je vous l'ai dite. Si je me suis permis de faire ce papier cet après midi, c'est pour vous donner tous les éléments.

M. THIERRY : La confiance n'excluant pas le contrôle, nous sommes en droit de vous demander de reporter cette délibération au prochain Conseil.

M. RIESTER : Sur ce point, il faut nous faire confiance. On va vous la faire passer. La convention en elle-même n'est pas essentielle. Ce qui compte ce sera le fruit du travail de l'étude. Ça évidemment, il faudra que vous l'ayez en détail et qu'on en parle d'une façon très large. La convention franchement entre l'ARS et la ville de Coulommiers, c'est quelque chose qui est très classique et les objectifs, viennent de vous être exprimés par M. DAUNA.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DAUNA : Je dirais que le plus important c'est que :

- 1 – on va quand même nous donner de l'argent, ça c'est précisé ;
- 2 – Qu'il s'agit du diagnostic et ce diagnostic c'est ça l'intéressant quand il sera déposé à la fin de cette année 2012 de pouvoir en discuter tous ensemble. Là c'est un diagnostic. Je ne vous ne donne pas la maladie. Voilà, on va faire un diagnostic.

M. THIERRY : Moi, je voudrais dire que sur cette proposition nous allons voter contre parce qu'elle s'inscrit dans le plan régional de santé. Plan Régional de Santé sur lequel nous nous sommes exprimés le 28 novembre dernier. Notre position était celle du Conseil Général et du Conseil Régional qui ont voté également en opposition à ce plan régional de santé. Donc nous voterons contre cette proposition.

M. DAUNA : Je voudrais préciser que ce Contrat Local de Santé pour lequel nous avons eu un avis favorable de la conférence de territoire de l'ARS, était présidé par Mme Lydie AUTREUX, Vice-Présidente du Conseil Général chargée des problèmes de santé, qui m'a donné son accord ainsi qu'à la Commission.

M. RIESTER : C'est une précision utile M. DAUNA.

M. THIERRY : J'avais noté ce point de savoir ce qu'était la conférence de territoire et vous nous avez répondu en présentation qu'il s'agissait d'une conférence de l'Agence Régionale de Santé. C'est-à-dire que cette conférence a émis un avis sur le projet qu'elle-même présentait.

M. DAUNA : l'ARS en est le bras administratif. Maintenant la conférence elle-même est quelque chose de très démocratique qui est présidée par la Vice-Présidente du Conseil Général, co-présidée par le Directeur Régional de l'ARS et qui est formée de membres qui sont des citoyens de l'ensemble du Département de la Seine-et-Marne qui émettent des avis sur un certain nombre de sujets et de points de santé. Lorsque j'y étais pour celle-ci nous avons aussi discuté de problèmes de santé dans les prisons, d'hygiène bucco dentaire, enfin d'un certain nombre de choses et l'avis a été donné par ces personnes compétentes qui sont des citoyens qui n'ont rien de politique et qui ont été informés, interrogés qui ont elles-mêmes donné leur avis pour qu'ensuite ce soit entériné. Voilà, cette conférence territoriale de quoi il s'agit.

M. RIESTER : Au niveau de l'ARS, c'est le délégué territorial, c'est M. RICHARD, c'est ça.

M. DAUNA : oui délégué territorial.

Mme SABATÉ : Je suis un petit peu comme M. THIERRY, j'aurais aimé avoir un support permettant de mieux cibler toutes les activités mais je sais que nous devons le recevoir..

M. RIESTER : Oui, je suis désolé.

Mme SABATÉ : .. Cependant il y a un point qui m'interpelle quand vous parlez du maintien à domicile, je crois savoir que c'est une activité qui dépend plus du Conseil Général que de l'ARS. Donc, comment vous comptez acter, développer cette partie là ?

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DAUNA : Alors, je répète que je ne compte rien développer du tout. Il s'agit des actes de réflexion sur lesquelles nous allons discuter avec l'ARS, avec nous-mêmes, avec peut-être aussi, les villes autour de nous...

M. RIESTER : Le Conseil Général

Mme SABATÉ : C'est à voir aussi avec le Conseil Général ?

M. DAUNA : avec le Conseil général oui.

M. RIESTER : Il s'agit de faire un diagnostic sur notre bassin de vie et évidemment en prenant en compte l'avis et le regard de tous les acteurs qui sont les acteurs de la santé publique de notre territoire, dont le Conseil Général par exemple.

Mme SABATÉ : d'accord Merci.

M. COILLOT : M. le Maire Merci. On ne peut pas parler de santé, M. le Maire sans évoquer notre hôpital. A ce sujet, j'ai deux remarques, si vous le permettez.

Premièrement, je voudrais vous informer et avoir une pensée aussi pour le Docteur Jacques BOISSE, ancien chef du service pédiatrique qui nous a quittés récemment.

Ensuite, je voudrais vous demander. Lors de la cérémonie des vœux de l'établissement René Arbeltier, vous avez reçu les remarques et les inquiétudes affirmées d'un syndicaliste présent. La fermeture partielle du bloc opératoire inquiète et ceci n'est pas pour rassurer le personnel ni même les Columériens quant à la pérennité de l'ensemble des services de l'établissement médical. Pouvez-vous nous apporter votre perception de la situation qui reconnaissez le n'est pas sereine. Voilà ce que j'avais à vous dire.

M. RIESTER : Merci M. COILLOT. Je ne partage pas du tout votre avis évidemment. Je vous avais d'ailleurs dit et je l'ai dit lors des vœux que tout ce qui à mon sens donne le sentiment qu'il y a des problèmes grave à l'Hôpital, alors que ce n'est pas vrai, concourt à nuire à l'image de l'hôpital et donc à sa pérennité puisqu'on sait très bien que l'image d'un établissement public, notamment hospitalier, influe sur l'activité et l'affluence des patients dans cet hôpital. Or, l'activité est essentielle pour sa pérennité.

Pourquoi, je dis que ce n'est pas vrai puisque vous laissez entendre qu'il y a des problèmes de fermeture de bloc, or vous devez sûrement faire référence à une nouvelle organisation des permanences des soins sur la région Ile-de-France et notamment en Seine-et-Marne qui certes en matière chirurgicale et de nuit met en place une nouvelle organisation en Seine-et-Marne mais qui ne touche absolument en rien l'hôpital de Coulommiers. Puisqu'en ce qui concerne la permanence de soin orthopédique et digestive à l'hôpital de Coulommiers rien n'est modifié puisqu'il y avait précédemment et il y aura une astreinte officielle du bloc durant les nuits de la semaine. Pour les week-ends rien ne change et ce sera même mieux qu'avant pour ce qui est obstétrical donc pour la partie maternité puisque les paramédicaux qui sont liés aux blocs opératoires qui dormaient jusqu'à présent à l'extérieur du bloc quand ils seront en astreinte seront positionnés sur le bloc obstétrical. Donc tout ce qui concourt à laisser entendre qu'il y a une fermeture du bloc qu'il y ait une nouvelle organisation du bloc opératoire à

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Coulommiers est contre la vérité. Ce sont des contre vérités qu'il ne faut absolument pas relayer. Je regrette que vous les relayiez M. COILLOT.

Ça me permet de dire que l'Hôpital de Coulommiers, puisque nous avons eu un conseil de surveillance très récemment se porte bien. Bien évidemment c'est un grand établissement de santé, bien évidemment, il y a forcément ici ou là quelques difficultés mais comme dans n'importe quel établissement de santé et comme dans n'importe quel établissement d'ailleurs, avec plus de 1 000 équivalent temps pleins qui travaillent dans un tel établissement. Mais globalement, on peut dire que :

1 – l'hôpital de Coulommiers, pour la troisième année consécutive, est à l'équilibre financier ; C'est évidemment quelque chose qui est à noter puisque c'est assez rarement le cas des établissements de santé.

2 – l'activité continue d'être en hausse et à peu près dans tous les secteurs d'activité de l'hôpital, avec une activité en hausse de 5 % en 2011 par rapport à 2010 qui était déjà en augmentation par rapport à 2009. Une augmentation de 5 % c'est largement supérieur à ce qui est aussi constaté en moyenne dans les hôpitaux Français. Avec un exemple parmi tant d'autres, c'est le nombre de naissances à l'hôpital de Coulommiers. On a dépassé les 1 000 naissances à l'hôpital de Coulommiers en 2011. Personne, quand j'entendais évoquer ce sujet là il y a 3,4 ans n'imaginait qu'un jour on puisse dépasser les 1 000 naissances à l'hôpital de Coulommiers.

Bien sûr, tout cela est difficile, bien sûr qu'il faut travailler et cela ne va pas être simple, mais c'est un beau projet le rapprochement entre Coulommiers, Lagny et Meaux. Bien évidemment qu'il faut s'adapter à la nécessaire modification de l'organisation de santé d'un bassin de vie comme le nôtre, plus largement d'une région et d'un département comme le nôtre. Mais franchement, continuer de relayer des contre vérités, M. COILLOT, contre l'intérêt même de l'hôpital, alors que l'hôpital de Coulommiers, même s'il y a des difficultés qu'il ne faut pas nier, mais qui globalement se porte bien, cela ne me paraît pas être ce qu'on doit attendre d'un Conseiller Municipal aujourd'hui à Coulommiers.

M. THIERRY : Soit vous avez un problème d'oreilles et dans ce cas là il faut aller à l'hôpital de Coulommiers ou il y a M. DAUNA là, parce que j'ai écouté M. COILLOT. M. COILLOT n'a fait que poser une question et vous êtes en train de dire qu'il est en train de relayer une contre vérité. Poser une question, ce n'est pas relayer une contre vérité.

M. RIESTER : Si parce que c'est une question négative en disant que le bloc opératoire est menacé. Ces propos seront repris exactement dans le procès verbal et il laisse entendre qu'il y a des problèmes au bloc opératoire de Coulommiers.

M. THIERRY : Il ne laisse rien entendre, il a posé une question M. le Maire.

M. RIESTER : Ok. Il a posé une question. J'ai répondu.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

d'approuver la démarche de contrat local de santé,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat local de santé ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,

d'approuver la convention d'objectifs et de moyens annexée ci-joint.

Fait et délibéré, par 27 voix pour 1 abstention (Mme SABATÉ), 5 voix contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, M. TREGOAT),

14 - FOURNITURE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE COULOMMIERS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°11/228

M. FOURNIER : Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. Vous l'avez certainement remarqué ce qu'on peut qualifier de mobilier urbain sur la commune est vieillissant et ancien. C'est dans cet esprit que nous avons sollicité par délibération du 26 septembre 2011 nous autorisant à lancer un appel d'offres pour signer les marchés pour le renouvellement de ce mobilier urbain pour partie.

Nous avons depuis lors pris la décision d'adjoindre au mobilier urbain qui était déjà défini dans cette demande, les abris bus qui sont installés sur notre territoire. Il y a actuellement 18 abris bus dont 6 sont en commun avec le TRAMY et le STIF. Bien entendu le fait d'adjoindre les abris bus à ce marché, change la nature du marché et c'est la raison pour laquelle ce soir nous vous demandons de pouvoir lancer un appel d'offres et nous autoriser à signer les marchés pour inclure cette fois-ci les abris bus.

M. THIERRY : Juste une remarque pour rappeler notre vote du 26 septembre, à savoir que nous sommes d'accord pour un mobilier plus harmonieux et nous sommes contre davantage de publicité dans la ville, donc nous voterons contre.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

ARTICLE 1er : D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres relative à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville de Coulommiers, selon les modalités suivantes :

Le marché portera sur l'installation du mobilier urbain neuf suivant :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mobiliers urbains publicitaires :

Abris voyageurs (actuellement 18 dont 6 arrêts communs au TRAMY/STIF),

Mobiliers urbains publicitaires et d'information de 2m² (actuellement 14) pour information municipale ou plan de ville sur l'une des faces.

Mobiliers urbains non publicitaires :

Mobiliers d'affichage administratif simple en format paysage (actuellement 10)

Mobiliers d'affichage « socio culturel » simple face en format paysage (actuellement 16)

Journaux électroniques d'informations (actuellement 2)

Montant du marché :

Les prestations seront effectuées à titre gratuit : le titulaire du marché assurera la fourniture, l'installation, l'entretien (y compris la maintenance liée notamment au vandalisme et aux opérations de rénovation) et le retrait de l'ensemble des mobiliers mentionnés et se rémunérera en contrepartie sur les recettes provenant de l'exploitation publicitaire desdits mobiliers.

La durée du marché est fixée à 15 ans à compter de sa notification.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes opérations matérielles ne relevant pas des attributions de la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 4 : D'autoriser, le cas échéant, Monsieur le Maire à signer tout marché négocié conclu en cas d'appel d'offres infructueux constaté par les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré, par 28 voix pour 5 voix contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, M. TREGOAT),

15 - CONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE A PROXIMITE DE L'ECOLE MATERNELLE VAUX VILLAGE – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : Toujours par délibération, cette fois ci du 28 novembre 2011, nous avons demandé de bien vouloir solliciter auprès de différents partenaires des subventions pour la construction d'une restauration scolaire à proximité de l'Ecole maternelle Vaux Village. Cette fois ci et de manière à pouvoir vous présenter un budget sincère, nous vous demandons la possibilité d'inscrire ce projet dans le cadre d'une autorisation de programme et de crédit de paiement.

Seront ainsi inscrits :

280 000€ TTC en 2012 pour les études et le démarrage des travaux
420 000 € TTC en 2013 pour la fin des travaux.

Bien entendu, il s'agit d'un montant global estimé sur lequel nous seront peut être amenés à la suite des travaux de revoir l'évolution en terme de montant.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Vote une autorisation de programme (AP) pour la construction d'une restauration scolaire dans le quartier de Vaux à Coulommiers et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant de l'AP : 700 000 € TTC
CP 2012 : 280 000 € TTC
CP 2013 : 420 000 € TTC.

- Précise que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1, que les crédits votés pour les années futures seront automatiquement inscrits aux budgets primitifs correspondants et disponibles dès le 1er janvier de l'année concernée sans attendre le vote du budget, et que la présente autorisation de programme sera modifiée le cas échéant par délibération, en fonction de l'avancement du projet.

- Autorise le Maire à conduire l'opération de construction d'une restauration scolaire dans le quartier de Vaux à proximité de l'école maternelle de Vaux village ;

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce projet.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

**16 - RENOVATION ET EXTENSION DU FUTUR BATIMENT ADMINISTRATIF –
AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT**

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : c'est dans le même esprit que nous vous demandons d'inscrire en autorisation de programme et de crédits de paiement, les travaux nécessaires à la rénovation et l'extension du futur bâtiment administratif (ex local EDF).

Le montant total de l'opération est estimé à 1 900 000 € TTC.

Seront ainsi inscrits :

1 330 000 € TTC en 2012 pour le démarrage des travaux

570 000 € TTC en 2013 pour la fin des travaux

Bien entendu, il s'agit d'une estimation donc là aussi, nous seront peut être amenés dans le cadre de décision modificative à modifier le montant total des travaux.

M. THIERRY : Je voudrais vous demander d'obtenir le programme de travaux. Vous parlez de programme de travaux. Vous serait-il possible de nous le communiquer ?

M. RIESTER : Oui, il n'y a pas de problème.

M. THIERRY : Quant au montant, on voit que cela représente une belle somme 1 900 000 € pour ce bâtiment des services administratifs. Nous nous sommes déjà exprimés sur sa position. Nous ne sommes absolument pas favorables au choix que vous faites pour installer ces services administratifs, donc nous nous abstenons sur cette question.

M. RIESTER : pour le programme des travaux, vous verrez avec Mme RAMBEAU pour qu'il n'y ait pas d'erreur de procédure par rapport aux appels d'offres. Il faudra juste bien regarder avec elle. Elle vous appellera pour caler le moment où vous pourrez venir le consulter. Je me suis peut être avancé par rapport aux procédures d'appel d'offres. Si jamais c'était le cas, ne m'en voulez pas. A priori non. C'est pour ça qu'elle prendra contact avec vous dès demain pour vous donner le maximum de ce que vous pouvez avoir dans le cadre des procédures.

M. THIERRY : Je ne veux pas connaître le montant. Ce que je veux c'est le programme que vous allez passer au Maître d'œuvre.

M. RIESTER : Oui, je pense que cela ne pose pas de problème, mais je voulais émettre cette petite précaution au cas où.

M. THIERRY : Merci.

Mme SABATÉ : Juste une question M. le Maire. Est-ce que dans le 1 900 000 € l'ascenseur a été prévu et budgété, s'il vous plaît, qu'on ait pas de surprise à l'arrivée ?

M. RIESTER : oui absolument.

M. TRÉGOAT : Je rejoins un peu M. THIERRY. Comme il y a eu, il y a quelque temps les travaux sur la Mairie, nous avons été mis avec un travail de transparence, sur la commission travaux. Il serait bien que nous soyons mis au courant petit à petit du suivi de ces travaux. Merci.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Bien sûr.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Vote une autorisation de programme (AP) pour la rénovation et l'extension des services administratifs et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant de l'AP : 1 900 000 € TTC

CP 2012 : 1 330 000 € TTC

CP 2013 : 570 000 € TTC.

- Précise que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1, que les crédits votés pour les années futures seront automatiquement inscrits aux budgets primitifs correspondants et disponibles dès le 1er janvier de l'année concernée sans attendre le vote du budget, et que la présente autorisation de programme sera modifiée le cas échéant par délibération, en fonction de l'avancement du projet.

- Autorise le Maire à conduire l'opération d'aménagement des futurs locaux administratifs ;

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce projet.

Fait et délibéré, par 28 voix pour 5 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme SABATÉ),

17 - RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION DEGATS CAUSES SUR LE VEHICULE DE MADAME PEREIRA SANDRINE

M. FOURNIER : Malheureusement, une délibération classique. Comme vous le savez notre commune bénéficie d'une assurance. Cette assurance est limitée par le montant d'une franchise à hauteur de 850 euros. Donc chaque fois qu'un sinistre incombe de la responsabilité de la commune, nous devons absorber sur le budget ville le montant du sinistre. C'est le cas présent pour 250, 30 € suite à une dégradation d'un véhicule lors du marché de Noël.

M. THIERRY : Juste une remarque, M. le Maire. On va avoir des cotisations d'assurance qui vont augmenter, parce que le nombre de remboursements de franchises que l'on fait, ça devient important.

M. AUBRY : Justement cela ne va pas augmenter puisque c'est la franchise.

M. THIERRY : Mais la cotisation c'est nous qui la payons. C'est-à-dire qu'on sollicite de plus en plus notre assurance.

M. TRÉGOAT : Ne parlez pas tous en même temps parce qu'après il va y avoir des défauts.

M. RIESTER : M. TRÉGOAT ce n'est pas vous qui présidez la séance. Alors, il y a une réponse la dessus. Non. C'était une remarque.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- décide de procéder au remboursement des dégradations indiquées sur le tableau ci-après :

Date du sinistre	Nom du Tiers	Objet du sinistre	Montant du remboursement	Bénéficiaire
Le 08/12/2011	Sandrine Pereira	Dégradation de son véhicule lors du marché de Noël	255,30 euros	Sandrine Pereira

- dit que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

Fait et délibéré, par 29 voix pour 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

18 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET VILLE 2011

M. FOURNIER : Comme chaque année avant le vote du budget primitif, nous vous demandons l'autorisation de reprendre par anticipation les excédents. Il s'agit cette fois ci des résultats du budget ville, constitués de la façon suivante :

Excédent de la section de fonctionnement 2011	1 660 997.05 €
Déficit de la section d'investissement 2011	1 999 550,73 €
Déficit d'investissement cumulé	2 782 233.03 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	143 427.95 €

Nous vous demandons d'affecter l'excédent de fonctionnement 2011, soit 1 660 997.05 euros au compte 1068 du budget primitif 2012.

Bien entendu, si nous devons constater un écart des différences sur les résultats repris par anticipation, nous ferions l'objet d'une régularisation au moment du vote du Compte Administratif.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE de constater par anticipation les résultats du budget ville de l'exercice 2011 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2011	1 660 997.05 €
Déficit de la section d'investissement 2011	1 999 550,73 €
Déficit d'investissement cumulé	2 782 233.03 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	143 427.95 €

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2011, soit 1 660 997.05 euros au compte 1068 du budget primitif 2012.
- PRECISE que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2011 feront l'objet d'une régularisation.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, Mme SABATE, M. TREGOAT),

19 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2011

M. FOURNIER : Mêmes dispositions pour le service de l'eau :

Excédent de la section de fonctionnement 2011	210 616.05 €
Déficit de la section d'investissement 2011	63 073.89 €
Déficit d'investissement cumulé	140 089.15 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	118 007.99 €

Nous vous demandons d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2011, soit 210 616.05 euros au compte 1068 du budget primitif 2012.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE de constater par anticipation les résultats du budget du service de l'eau de l'exercice 2011 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2011	210 616.05 €
---	--------------

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Déficit de la section d'investissement 2011	63 073.89 €
Déficit d'investissement cumulé	140 089.15 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	118 007.99 €

- DECIDE d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2011, soit 210 616.05 euros au compte 1068 du budget primitif 2012.
- PRECISE que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2011 feront l'objet d'une régularisation.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TRÉGOAT),

20 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2011

M. FOURNIER : Pour le service assainissement 2011 :

Excédent de la section de fonctionnement 2011	346 267.68 €
Excédent de la section d'investissement 2011	77 273.93 €
Excédent cumulé de la section d'investissement	2 918 493.25 €

Nous vous demandons d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2011, soit 346 267.68 euros au compte 1068 du budget primitif 2012.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE de constater par anticipation les résultats du budget du service de l'assainissement de l'exercice 2011 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2011	346 267.68 €
Excédent de la section d'investissement 2011	77 273.93 €
Excédent cumulé de la section d'investissement	2 918 493.25 €

- DECIDE d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2011, soit 346 267.68 euros au compte 1068 du budget primitif 2012.
- PRECISE que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2011 feront l'objet d'une régularisation.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré, par 26 voix pour 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT),

21 - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2012

M. FOURNIER : Sachant que la plupart des attributions de subventions ont été débattues dans le cadre des commissions respectives, je vous propose de les traiter ce soir que par grandes entités bénéficiaires, avec une petite exception néanmoins pour la section sport. M. Daniel BOULVRAIS qui est Président de la section handball ne participera pas au vote.

BENEFICIAIRE	Montant voté 2012
ENSEIGNEMENT	
FEDERATION LOCALE PARENTS D'ELEVES FCPE	500,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES P.E.E.P	500,00
APEL SAINTE FOY	500,00
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE MAT VAUX VILLAGE	2 369,85
ASSOCIATION DE GESTION MAT P.KERGOMARD	2 177,70
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE MAT.JEAN LA FONTAINE	2 562,00
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM CH. DE GAULLE	3 419,05
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM LOUIS ROBERT	3 013,40
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM JEHAN DE BRIE	4 114,45
TOTAL	19 156,45
ASSOCIATION SPORTIVE G. CORMIER	200,00
JEUNES CHANTEURS DE COULOMMIERS	1 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE H. REMY	400,00
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE Jules FERRY	400,00
Jeune théâtre d'ici et d'ailleurs	400,00
Lycée Jules Ferry - Traits d'union	250,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MME DE LA FAYETTE	200,00
F.S.E. COLLEGE MME DE LA FAYETTE	700,00
TOTAL	3 550,00
TOTAL ENSEIGNEMENT	22 706,45
SPORTS	
Coulommiers Brie Athlétisme	12 800,23
Coulommiers Brie Basket	34 276,06
La Boule Lyonnaise Columérienne	2 876,53
Coulommiers Savate - Boxe Française	10 080,88
Canoe Kayak de Coulommiers	3 076,73
Cercle Cycliste de Coulommiers	14 535,47
Coulommiers Escrime "L'Esquive"	7 954,60
Coulommiers Brie Football	13 472,32
Coulommiers Gym	12 065,19
Coulommiers hand	10 194,68
Judo Club de Coulommiers	12 999,75
Karaté Shukokai Coulommiers	5 636,86

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Club de lutte de Coulommiers	4 277,43
La Pétanque Columérienne	3 500,54
Olympique Columérien	20 245,43
Tennis Club de Coulommiers	7 389,24
Coulommiers Tennis de table	4 739,69
Coulommiers Volley Ball	6 458,22
Coulommiers Sport Canin	1 000,00
Coulo Rando	500,00
Yoga pour tous	350,00
Institut Taekwondo 77	1 000,00
Handi sport	500,00
Antoine Poulain	1 000,00
billard coulommiers	500,00
TOTAL Sport	191 429,85
BÉNÉFICIAIRES	Montant voté2012
ACTION CULTURELLE	
ATAGRIF	3 500,00
ASSOCIATION PHILATELIQUE	1 000,00
ASSOCIATION ARTISTIQUE LE VALENTIN (salle d'expo Capucins)	700,00
ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE MUNICIPAL	1 100,00
THEIL VILLAGE	950,00
SOCIETE HORTICULTURE SCIENCES NATURELLES	2 400,00
ENSEMBLE VOCAL COULOMMIERS "CAPELLA"	1 000,00
ASSOCIATION LES AMIS DE LA COULEUR	2 300,00
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE	950,00
TEMPO ORCHESTRA	450,00
BIBLIOTHEQUE SONORE DEPARTEMENTALE DE MEAUX	200,00
ORCHESTRE D'HARMONIE DE COULOMMIERS	4 200,00
SOCIETE "LES TREMPEURS DU FIL"	600,00
CONFRERIE DES CÔTEAUX BRIARDS	650,00
TOTAL ACTION CULTURELLE	20 000,00
BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2012
AIDE AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
COMITÉ D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	350,00
A.O.R. OFFICIERS DE RESERVE	300,00
COMBATTANTS DE MOINS DE 20 ANS	300,00
FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES	300,00
MEDAILLES MILITAIRES 421ème SECTION	250,00
SOUVENIR FRANCAIS	700,00
FNACA	550,00
TOTAL	2 750,00
BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2012
INTERVENTIONS SOCIALES	
CROIX ROUGE	6 000,00
ESPACE CHALEUR ET SOLIDARITÉ	5 000,00
ASSOCIATION FAMILIALE COULOMMIERS ET SA RÉGION	1 677,00

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	600,00
AVIMEJ	8 000,00
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE (FNATH)	230,00
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	1 000,00
TOTAL INTERVENTIONS SOCIALES	22 507,00
BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2012
ACTIONS ECONOMIQUES	
Association Jeunes Pompiers de Seine et Marne	2 000,00
AGIR A,B,C,D,	1 200,00
TOTAL	3 200,00
BÉNÉFICIAIRES	Montant voté2012
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	70 000,00
TOTAL	70 000,00
BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2012
COMMERCE	
COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE AUX FROMAGES ET AUX VINS	15 800,00
MAISON DE L'ÉLEVAGE (foire aux bestiaux)	7 100,00
sous total	22 900,00
TOTAL GENERAL	355 493,30

Mme CANALE : J'avais une petite question et comme M. ASHFORD est là il va certainement pouvoir me répondre. Je voudrais savoir pourquoi le Club de natation de Coulommiers ne touchait pas de subvention de la ville.

M. ASHFORD : Le Club de natation de Coulommiers est un club intercommunal. Donc, il touche une subvention de l'intercommunalité. Il ne fait pas partie uniquement de la commune de Coulommiers.

M. THIERRY : Je voudrais simplement vous demander comme vous l'avez fait l'an dernier pour certaines associations que vous nous communiquiez les conventions d'objectifs. Vous nous les envoyez par internet, scannées cela va très vite vous économisez les timbres.

M. RIESTER : Oui, il n'y a pas de souci.

M. TRÉGOAT : Je suis assez étonné, comme l'année dernière que l'association de défense des locataires, dont Mme Héroult Simone n'a pas sollicité de subvention ou ne participe pas à cette demande de subvention. Il serait peut être ... Je sais qu'elle n'est pas riche.

Mme THOURET : Oui M. le Maire et M. le Président de l'Office, l'association des locataires reçoit une subvention via le plan de concertation locatif qui a été dressé par l'Office l'année dernière. Donc l'association touche une subvention par l'Office.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CANALE : Simplement une petite remarque pour rebondir sur ce que je disais à propos de la musique tout à l'heure. Là on voit quand même que les subventions de la commune attribuées au sport sont extrêmement importantes. Or, on sait très bien. Je sais qu'en commission sport M. RAMBEAU et Mme DELOISY le rappellent, beaucoup d'usagers de nos associations sportives ne sont pas de Coulommiers. Donc, encore une fois, une réflexion sur une compétence de la communauté de communes en matière sportive serait la bienvenue, d'autant que vous êtes en plus en train d'avoir des réflexions sur la fusion de plusieurs communautés de communes. Ce serait peut être aussi à mettre à l'ordre du jour.

M. RIESTER : Comme vous avez pu le constater on a eu une première démarche avec le Club de natation. Le point ce n'est pas simplement de transférer des subventions, il y a des équipements qui vont avec. Or, sur certaines sections, il y a des équipements dans les autres communes du bassin de vie, il y a des associations dans les autres communes du bassin de vie. Bref, ce sont des sujets complexes, mais le principe d'aller de plus en plus, sur ces sujets là en matière d'intercommunalité, pourquoi pas, à condition que ce ne soit pas au détriment de la vie associative des communes du bassin de vie et que la ville de Coulommiers donne le sentiment qu'elle souhaite imposer ses associations, imposer le financement et l'entretien des équipements aux autres communes. C'est pour cela qu'on a choisi et pour l'instant ça fonctionne bien avec nos partenaires de la Communauté de communes et j'en suis convaincu aussi de la future fusion avec la communauté de communes de l'avenir des trois rivières un mode de fonctionnement d'un transfert progressif partagé, je dirais presque unanime des compétences pour qu'à la fois le service puisse être le plus utile possible aux habitants du bassin de vie et qu'en même temps ça se fasse en bonne intelligence avec nos partenaires. Mais évidemment cela va dans le sens de l'histoire, je dois dire.

Mme DELOISY : On en a souvent parlé en commission et c'est vrai par exemple que le taekwondo est sur Chailly et Coulommiers et donc on est déjà un petit peu en intercommunalité. Par exemple s'il y a une association de Tir à l'arc qui souhaite s'installer à Coulommiers, Mouroux en a déjà une donc on a une réflexion de territoire, de ne pas recréer quelque chose qui existe déjà.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- M. BOULVRAIS en sa qualité de Président de l'Association sportive « Coulommiers Hand » ne participe pas au vote.

Attribue les subventions au titre de l'année 2012 selon la répartition jointe en annexe.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 6 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, Mme SABATÉ)

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2012- ACVL

M. FOURNIER : Il est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 358 000 euros à l'ACVL.

A noter que Ginette MOTOT, en qualité de Présidente de cette association ne participe pas au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Mme MOTOT en sa qualité de Présidente de l'ACVL ne participe pas au vote ;
- Attribue au titre de l'année 2012 une subvention de 358 000 euros à l'ACVL ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Fait et délibéré, par 27 voix pour 5 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme SABATÉ)

23 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2012- MISSION LOCALE- CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES ET COMITE DU JUMELAGE

M. FOURNIER expose :

BENEFICIAIRE	MONTANT
MISSION LOCALE	30 490,00
C.C.A.S.	204 000,00
COMITÉ DE JUMELAGE DE COULOMMIERS	8 000,00
TOTAL	242 490,00

A noter que Franck RIESTER, en qualité de Président de ces associations ne participe pas au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- M. RIESTER en sa qualité de Président de la Mission Locale, du C.C.A.S. et du Comité de Jumelage ne participe pas au vote ;
- Attribue les subventions au titre de l'année 2012 selon la répartition ci-dessous :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

BENEFICIAIRE	MONTANT
MISSION LOCALE	30 490,00
C.C.A.S.	204 000,00
COMITÉ DE JUMELAGE DE COULOMMIERS	8 000,00
TOTAL	242 490,00

autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

24 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2012- ASSOCIATION SOLIDARITE CANTON

M. FOURNIER : L'association Solidarité Canton qui travaille à l'alphabétisation nous demande une subvention qui a été votée par la commission à hauteur de 1 500 euros.

A noter que Jean Claude LEGEAY, Président de l'association ne participe pas au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- M. LEGEAY, en sa qualité de Président de l'Association SOLIDARITE CANTON, ne participe pas au vote ;

- Attribue au titre de l'année 2012 la somme de 1500 euros à l'association SOLIDARITE CANTON.

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

25 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2012- USMC

M. FOURNIER : Pour l'USMC, les bénéficiaires sont :

CENTRE MÉDICO-SPORTIF	9 800,00
CENTRE D'INITIATION SPORTIF	19 000,00
TOTAL	28 800,00

A noter que Patrick ASHFORD, en qualité de Président de cette association ne participe pas au vote.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : M. le Maire, juste pour avoir une explication, l'an dernier, nous avons une ligne USMC, cette année elle a disparue pourquoi ?

M. RIESTER : Dans quoi ?

M. THIERRY : Dans la répartition USMC, l'an dernier nous avons le Centre médico sportif, le centre d'initiation sportif et une ligne de crédit USMC ;

Mme DELOISY : Cette année, ils nous ont fait part qu'ils n'en avaient pas besoin. Donc économie et l'année prochaine on verra s'il faut la remettre.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- M. ASHFORD en sa qualité de Président de l'USMC ne participe pas au vote ;

- Attribue au titre de l'année 2012 une subvention à l'USMC selon la répartition ci-après :

BENEFICIAIRE	MONTANT
CENTRE MÉDICO-SPORTIF	9 800,00
CENTRE D'INITIATION SPORTIF	19 000,00
TOTAL	28 800,00

- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

26 - ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2012, DES DIVERSES ANNEXES ET DU PROGRAMME D'EMPRUNT.

M. RIESTER : J'en profite pour remercier M. FOURNIER pour le travail qu'il a accompli avec les membres de la commission des finances et toutes celles et ceux dans les différentes commissions et les adjoints qui ont contribué à la préparation de ce budget 2012. Je voudrais remercier Valérie RAMBEAU, la Directrice Générale des Services, toutes les équipes financières, comptables et toutes les équipes de la ville qui ont participé à l'élaboration budgétaire de ce budget 2012. C'est toujours un énorme travail que de préparer un budget. Je note que nous votons le budget le 13 février 2012, c'est quand même très tôt dans l'année ce qui nous permet derrière de pouvoir exécuter le budget de la meilleure façon possible.

M. FOURNIER va revenir en détail sur les éléments du budget. Mais simplement pour dire qu'il y a notamment dans les investissements, un investissement important dans la réalisation d'un rond point au niveau de la zone industrielle de Coulommiers pas très loin du site de Brodard Graphique. Bien évidemment c'est lié à l'acquisition par la ville d'une partie, ce qui a été dit dans un conseil municipal précédent, d'une partie du site Brodard Graphique.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Puisque nous nous dirigeons, comme nous l'avons dit, lors du dernier conseil municipal et dans un conseil municipal spécifique sur ce sujet là. Nous nous dirigeons vers l'acquisition d'une partie de l'emprise Brodard Graphique, l'autre partie étant achetée par 4 entreprises, dont 3 entreprises industrielles qui viendront s'installer sur le site Brodard Graphique. Nous avons réalisé les différents éléments de bornage et de découpage des parcelles. Il nous reste à attendre du cadastre un certain nombre d'éléments et ensuite nous procéderons à l'acquisition officielle devant notaire de la partie qui appartient à la ville de Coulommiers. C'est la raison pour laquelle pour pouvoir bénéficier du désenclavement d'une partie de ces terrains de route adaptée que nous avons inscrit, mais nous en reparlerons tout à l'heure, un budget pour la réalisation d'un rond point.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction et maintenant je laisse M. FOURNIER aux manettes.

M. FOURNIER : Le budget primitif 2012, c'est le deuxième grand rendez vous avec la gestion de la commune et certainement le plus important.

Le budget primitif 2012 est arrêté à la somme de 34 529 144.55 € en 2012 contre 29 298 920,85 € en 2011.

Un budget marquant la poursuite de l'effort d'investissement de la commune destiné à la réalisation des opérations programmées sur la durée du mandat et à soutenir l'économie.

L'augmentation de 17.9% est à modérer. En effet, le refinancement de l'emprunt libellé en Libor CHF pèse pour 1 822.236 € sur les opérations d'ordre tant en dépenses qu'en recettes, qu'en fonctionnement et investissement.

Sans ces écritures purement comptables, le budget aurait connu une augmentation de 5.4%.

Le budget 2012 a été élaboré avec prudence. Volontairement les recettes de fonctionnement ont été reconduites et appréciées en fonction des sommes perçues en 2011. Il sera procédé à des ajustements en décision modificative. Ils permettront ainsi d'augmenter l'autofinancement et réduire le niveau d'emprunt.

Les dépenses réelles des sections d'investissement (hors restes à réaliser et opérations d'ordre) et de fonctionnement sont arrêtées respectivement à 10 510 770 € et 16 441 013.32, représentant une augmentation de 31 % en investissement et une diminution de 1,6 % en fonctionnement par rapport au BP 2011.

Les recettes réelles des sections d'investissement (hors restes à réaliser et opérations d'ordre) et de fonctionnement sont arrêtées respectivement à 6 298 781.99 € et 18 157 624€, représentant une diminution de 12.5 % en investissement et augmentation de 0.9 % en fonctionnement par rapport au BP 2011.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- **La section d'investissement présente un déficit de 2 782 233.03 euros** pour l'année 2011. En tenant compte des restes à réaliser, **le déficit cumulé s'élève donc à 143 427.95 euros** et est repris à la section d'investissement en dépenses, au compte 001.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **En fonctionnement l'excédent est de 1 660 997.05 euros.** Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Il apparaît donc que l'excédent de fonctionnement 2011, qui constitue la part d'autofinancement de la commune, couvre intégralement le déficit d'investissement cumulé et permet de dégager près de 1 517 569.1 euros pour le financement des investissements 2012.

M. FOURNIER : Ce sont là des résultats très encourageants. Nous enregistrons un excédent de 1 660 997 €, l'an passé au BP, il portait sur un montant de 1 438 427 €, soit une augmentation de notre économie de près de 15,05 % ce qui démontre, s'il était nécessaire la volonté de maîtriser de la part des élus comme de celles des agents communaux, l'argent public et de maîtriser nos dépenses.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées, soit parce qu'elles ne sont pas achevées, soit parce qu'elles ne sont pas intégralement payées. Les restes à réaliser de l'exercice 2011 s'élèvent à 1 862 757.92 euros en dépenses et 4 501 563 euros en recettes.

Sont reportées **en dépenses** les opérations suivantes :

- Le réaménagement de la rue Léon Lahitte et Intérieure
- L'aménagement des espaces verts de la gare routière
- La voirie d'accès à la maison des sports
- La réhabilitation de la toiture terrasse de l'école Jehan de Brie
- La réfection des allées à proximité de la Commanderie
- Le remplacement de la bulle de tennis,
- La réalisation de l'éclairage dans la rue Robert Elvert
- Construction d'une maison des sports
- La maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du bâtiment EDF destiné à accueillir les services administratifs
- La maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection.
-

Il s'agit d'opérations d'investissements reportées, soient parce qu'elles ne sont pas achevées, soit parce qu'elles ne sont pas intégralement payées.

En recettes, les restes à réaliser comprennent :

Les reports de recettes correspondent quant à eux aux cessions de terrains (Intermarché et SCI de l'Orgeval 2) pour 3.5 M €, le reste des recettes correspond aux subventions de la Région et du Département pour la construction de la gare routière, le financement de la mise en place du dispositif de vidéo-protection.

Les dépenses inscrites en restes à réaliser sont donc intégralement couvertes par les recettes inscrites en restes à réaliser.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont successivement abordées dans le présent rapport.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles diminueront de 1,6% par rapport au budget primitif 2011 et représenteront une dépense égale à 1 129 euros par habitant.

Les dépenses réelles de fonctionnement peuvent être regroupées sous cinq chapitres.

	2010	2011	2012	Evolution
Charges à caractère général	4 723 133	4 562 150	4 491 655	-1,5%
Charges de personnel	9 366 740	9 583 061	9 326 250	-2,7%
Autres charges de gestion courante	2 096 725	2 215 899	2 162 524	-2,4%
Total dépenses de gestion	16 186 598	16 361 110	15 980 428	-2,3%
Charges financières	190 000	310 000	433 285	39,8%
Charges exceptionnelles	34 917	29 520	27 300	-7,5%
Total des dépenses réelles	16 411 515	16 700 630	16 441 013	-1,6%

Les charges à caractère général (011) comprennent l'ensemble des achats, des prestations de services et des travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Sont également imputés sur ces charges à caractère général, les impôts payés par la commune (taxes foncières, redevance audiovisuelle...). Ces dépenses s'élèvent à 4 491 655€, soit une baisse de 1.5 % par rapport au budget 2011. Cette baisse reflète un effort généralisé de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel et frais assimilés (012) correspondent à la rémunération brute des agents et aux charges sociales qui s'y rattachent. Elles atteindront 9 326 250, soit une baisse de 2,7 % par rapport au BP 2011. Cette baisse est le reflet des diverses modifications d'organisations de services conduites récemment.

M. FOURNIER : Les charges de personnel vont diminuer, je crois que c'est la première fois depuis que je suis adjoint au Maire. Ça c'est le retour des efforts faits dans l'organisation des services qui porte ses fruits.

Les autres charges de gestion courante (65) comprennent les participations versées par la ville à d'autres collectivités ou organismes et les subventions accordées au secteur associatif, dont la liste figure dans les annexes budgétaires.

Il faut ajouter à ces dépenses les indemnités des élus, les participations obligatoires (service d'incendie, indemnités de logement des instituteurs) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elles diminueront de 2.4% en 2012 pour atteindre 2 162 524 euros. Cette baisse est à relativiser. En effet elle provient essentiellement de la suppression du remboursement à la Communauté de communes de la Brie des Templiers des aides de la CAF perçues pour le fonctionnement des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement).

Les charges financières (66) enregistrent une hausse de 39.8 % en raison du refinancement de l'emprunt libellé en libor/CHF.

M. FOURNIER : Il faut relativiser c'est l'impact du refinancement de l'emprunt Suisse. Il faut le relativiser de la façon suivante : L'année dernière nous avons inscrit au BP 310 000 €, mais nous avons du supporter les frais pour pertes de change à hauteur de 91 000 €. Donc, si on vient aujourd'hui diminuer des ces 433 000 € les 91 000 €, on va obtenir 342 000 € qu'il faut rapprocher des 310 000 € qui étaient inscrits au BP 2011.

Les charges exceptionnelles (67) correspondent aux secours et dots, aux titres de recettes annulés, aux intérêts moratoires sur factures et marchés et aux indemnisations en cas de sinistre non pris en charge par l'assurance. Elles sont évaluées à un peu plus de 27 300 € pour l'année 2012.

Au total 16 441 013 € de dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au budget primitif 2012.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre constituent des écritures comptables sans impact financier réel, mais qui permettent de générer des recettes propres d'investissement.

Ces dépenses d'ordre représentent un montant global de 3 643 893.02€ et comprennent les postes suivants :

	2010	2011	2012	Evol.
Virement à la section d'investissement	1 303 000	775 960	1 015 417	30,9%
Dotations aux amortissements	666 485	657 895	806 240	22,5%
Transfert de charges financières			1 822 236	
Total dépenses d'ordre	1 969 485	1 433 855	3 643 893	

Un total général de fonctionnement pour 20 084 906 €. Ce qu'il faut vraiment remarquer, c'est la diminution des dépenses réelles de fonctionnement à -1,6 % d'autant que nous allons voir que les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation. Ce qui nous permet de présenter un effet ciseau positif ou les dépenses de fonctionnement augmentent moins vite, puisqu'elles diminuent que les recettes réelles de fonctionnement qui elles, augmentent. Ça c'est une très bonne chose en marge de progression cela va nous donner de la latitude, ça nous donne des marges de manœuvre pour investir.

L'augmentation des opérations d'ordre est essentiellement due à l'inscription de la perte de change sans impact financier sur la commune.

La dotation aux amortissements constitue un autofinancement obligatoire, tandis que le virement à la section d'investissement est facultatif. Pour 2012, on constate une augmentation de 30.9% de l'autofinancement global de la commune, fruit d'un effort généralisé de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement augmenteront de 0.9 % par rapport au budget primitif 2011 et représenteront 1 247 euros par habitant. Elles peuvent être regroupées sous sept chapitres.

	2010	2011	2012	Evol.
Produits des services	1 026 720	1 030 560	1 501 620	45,7%
Impôts et taxes	9 915 100	10 366 000	10 952 009	5,7%
Dotations et subventions	6 769 600	5 762 385	5 209 875	-9,6%
Autres produits de gestion courante	222 650	226 635	235 180	3,8%
Atténuation de charges	295 000	547 000	217 330	-60,3%
Total recettes de gestion	18 229 070	17 932 580	18 116 014	1,0%
Produits financiers	530	530	510	-3,8%
Produits exceptionnels (hors cessions)	52 100	61 000	41 100	-32,6%
Total des recettes réelles	18 281 700	17 994 110	18 157 624	0,9%

Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (70)

Ces recettes sont perçues en contrepartie de services rendus comme la restauration scolaire, les centres de loisirs, les droits d'entrée à la bibliothèque, etc...

Entrent également dans ces recettes, les produits de l'occupation du domaine public de la ville (droits de voirie, redevances d'occupation du domaine public) et de son domaine privé (locations).

Ces produits sont estimés à un peu plus de 1,5 million euros. L'augmentation de 45.7% est en partie due au remboursement par la communauté de communes de la Brie des Templiers des frais engagés par la commune au titre des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement).

Les impôts et taxes (73)

Les recettes perçues à ce titre sont estimées à 10 952 009 euros, soit une hausse de 5.7 % par rapport au BP 2011, et comprennent:

1/ Les impôts directs locaux constitués des trois taxes historiques sur les ménages et des nouvelles taxes sur les entreprises : CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), IFR (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux), TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales)

Le produit des taxes résulte des bases d'imposition et des taux. Il est estimé à 9 063 094 euros en 2012 soit une diminution par rapport aux prévisions budgétaires 2011 et une stabilité par rapport aux recettes effectivement perçues.

Les recettes issues des nouvelles taxes sur les entreprises étant en effet très difficilement évaluables à ce stade du vote du budget, il a été décidé dans le cadre des orientations budgétaires de rester par prudence sur un niveau de recette constant.

Les taux des taxes resteront identiques à 2011, soit :

- Taxe d'habitation : 26.5%
- Taxe foncière : 21,49 %
- Taxe foncière non bâti : 51.02 %
- CFE : 20.4%.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2/ Le FNGIR estimé à 526 015 € selon l'état prévisionnel reçu des services fiscaux en janvier 2012

3/ le Fonds de Solidarité des Communes Ile de France pour 630 000€. Ce montant correspond à la somme perçue en 2011. A noter le changement d'imputation au 1^{er} janvier 2012, le FSRIDF est imputé en 7324 au lieu du 743. Ce changement d'imputation explique la diminution constatée au chapitre 74 « dotation et subvention ».

4/ Les taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine public.

5/ La taxe sur l'électricité (taxe prélevée sur la fourniture d'électricité aux particuliers qui revient à la commune).

6/ La taxe additionnelle sur les droits de mutation ou de publicité foncière.

Les dotations et participations (74)

Ces ressources sont constituées essentiellement de la dotation globale de fonctionnement et des dotations issues de la solidarité des villes.

A ces dotations viennent s'ajouter diverses subventions et participations versées par l'Etat, la Région, le Département et divers organismes. Elles sont estimées à 5 209 875 euros, soit une diminution de 9.6% par rapport au BP 2011.

- La dotation forfaitaire
- La dotation de solidarité urbaine
- La dotation nationale de péréquation

Ces trois dotations principales sont complétées par la dotation générale de décentralisation, la dotation de recensement et la dotation pour les titres sécurisés.

Viennent s'ajouter à ces recettes, les allocations compensatrices, dont la nouvelle DCTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle), et les participations et subventions de fonctionnement de l'Etat, de la Région, du Département.

La diminution de cette source de recettes provient en totalité du changement d'imputation de la dotation de solidarité des villes en Ile de France pour 630 000€.

Les autres produits de gestion courante (75), correspondent aux revenus des immeubles pour 235 180 € en augmentation de 3.8% par rapport à 2011.

Les produits financiers (76), sont en 2012 uniquement constitués des coupons du legs Troquet pour 510 €.

Les produits exceptionnels (77) comprennent essentiellement les remboursements de sinistres, les avoirs, les pénalités de retard sur les marchés publics et les régularisations faites sur le marché de chauffage en fin de période de chauffe. Cette source de recettes est estimée à 41 000 euros.

Les atténuations de charges (013) (remises obtenues sur achats ou services, remboursements sur rémunération du personnel et sur charges sociales et de prévoyance...) sont estimées à 217 330 € et sont en diminution par rapport au BP 2011 (60.3%) puisque tous les remboursements par la Communauté de communes de la Brie des Templiers des charges de personnel et de fonctionnement générés par les ALSH ont été regroupés sur un même compte (produit des services 70 876).

Au total 18 157 624 euros de recettes réelles de fonctionnement sont prévues au budget primitif 2012.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Aux recettes réelles de fonctionnement viennent s'ajouter les recettes d'ordre (contrepartie des dépenses d'ordre d'investissement) pour 1 927 282 euros qui proviennent :

- des travaux d'investissement en régie pour 91 000 euros, qui constituent une écriture comptable permettant d'imputer en investissement les achats de fournitures destinées à la réalisation de travaux d'investissement par le personnel communal afin de pouvoir récupérer la TVA
- de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 14 046 euros (écriture comptable de reprise des subventions transférables pour diminuer l'amortissement des biens ayant fait l'objet d'une subvention).
- Le transfert de charge financière due à la perte de change constatée pour 1 822 236 €.

L'INVESTISSEMENT

Comme en fonctionnement, les dépenses et recettes d'investissement seront successivement abordées.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement devraient augmenter de 31% et traduisent donc l'effort d'investissement continu de la municipalité.

	2010	2011	2012	Evolution
Remboursement en capital	750 000	895 960	896 960	0,1%
Dépenses d'équipement	6 685 370	7 124 582	9 303 810	30,6%
Subventions d'équipement versées	30 000	0		
Opérations pour compte de tiers	0	5	310 000	
Total	7 465 370	8 020 547	10 510 770	31,0%

Les travaux (23)

Il s'agit principalement des travaux d'investissement dans les bâtiments communaux et sur la voirie. Leur montant s'élève à plus de 3 947 170 millions en 2012. Le détail des travaux prévus sur l'année est joint en annexe.

Les travaux nécessitant une réalisation pluriannuelle feront l'objet d'autorisations de programmes soumises à l'approbation du Conseil Municipal dès que les études de programmation seront suffisamment avancées.

A cela s'ajoutent les deux autorisations de programme et crédits de paiement :

Le Bâtiment administratif pour 1 330 000€

La restauration scolaire pour 280 000 €

Les acquisitions (21)

Ce poste comprend les acquisitions de terrains, d'équipements, de matériels et de mobiliers, ainsi que les travaux courts qui sont désormais immobilisés immédiatement, à la demande de la nouvelle trésorière. Ces dépenses s'élèveront 3 419 920 € en 2012, leur détail est joint en annexe.

Les immobilisations incorporelles (20)

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elles comprennent l'acquisition de logiciels et licences informatiques, les études de définition et pré-programmation du SCOT, pour un montant total de 160 720 €. Le détail des dépenses prévues à ce titre est joint en annexe.

Les subventions d'équipement versées (204)

Cela comprend le remboursement des travaux effectués dans le cadre de l'aménagement d'un parking lié à l'ouverture de la Maison de Santé Pluri Professionnel et Universitaire de Coulommiers dans l'enceinte de l'Hôpital du bas pour 166 000€.

Ces différentes rubriques constituent l'effort d'équipement de la ville qui s'élèvera pour 2012 à 9 303 810€, soit une hausse de 30,6 % par rapport aux prévisions budgétaires 2011.

M. FOURNIER cite les grandes lignes des travaux d'investissement.

Doivent y être ajoutés :

- ***le remboursement de la dette (16)*** qui correspond à l'amortissement du capital des emprunts contractés et s'élèvera en 2012 à 896 960 euros.
- ***Les opérations pour compte de tiers*** : 310 000€ correspondant au lancement de l'étude sur le projet de renouvellement du quartier des Templiers

L'ensemble de ces rubriques constitue les dépenses réelles d'investissement pour un montant prévu de 10 510 770 euros.

Les dépenses d'ordre d'investissement

Elles sont la contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement, pour des natures et montants équivalents, soit 1 927 282 euros.

Au total, les dépenses d'investissement s'élèveront pour 2012 à 12 438 052 euros sans les restes à réaliser et à 14 444 238 euros avec les restes à réaliser.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement peuvent être regroupées sous les rubriques suivantes:

	2010	2011	2012	Evolution
Dotations	608 000	620 000	1 295 000	108,9%
Affectation de l'excédent de fonctionnement,	2 085 745	1 438 276	1 660 997	15,5%
Subventions	795 720	811 830	900 280	10,9%
Emprunts	2 366 288	2 276 103	1 915 505	-15,8%
Produits de cessions	2 500 000	2 052 340	372 000	-81,9%
Opérations pour compte de tiers	0	0	155000	
Total	8 355 753	7 198 549	6 298 782	-12,5%

Les dotations, fonds divers et réserves (10) constitués par :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.) pour 1 100 000 euros. Le montant du FCTVA correspond à la récupération d'une partie de la TVA (15,482 %) sur les travaux

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'investissement réalisés l'année précédente et qui y sont éligibles. Le montant inscrit correspond à la perception du FCTVA 2011 non perçu.

- La taxe locale d'équipement pour 195 000 euros.
- L'excédent de fonctionnement 2011 capitalisé pour 1 660 997.05 euros.

Les produits des cessions (024) d'immobilisations pour 372 000 € qui correspondent à la cession de l'immeuble situé impasse Boulogne et d'un terrain à la SCI Maju.

Les subventions (13)

Au stade du budget primitif sont prévues, les subventions pour l'aménagement d'un terrain synthétique et d'une restauration scolaire, les amendes de police pour 44 000 euros, la subvention de l'Agence Régionale de Santé pour le financement du diagnostic local de santé.

L'emprunt (16) est fixé à 1 915 504.94 euros.

L'ensemble de ces rubriques constitue les recettes réelles d'investissement pour un montant de 6.298.782 euros en 2012.

Les recettes d'ordre d'investissement

Elles sont la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement, pour des natures et montants équivalents, soit :

- Autofinancement obligatoire (amortissements) : 806 240 euros.
- Autofinancement facultatif : 1 015 417 euros.
- Transfert de charges financières : 1 822 236 euros

Au total, les recettes d'investissement s'élèveront pour 2011 à **9 942 675 euros** sans les restes à réaliser et à **14 444 238 euros** avec les restes à réaliser.

LA DETTE et LES EMPRUNTS

LA DETTE

L'encours de la dette sur le budget général s'élevait à 13.5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2012 équivalent à 929€ par habitant

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EVOLUTION DE LA DETTE (EN EUROS)

ANNEE	Encours de la dette Capital restant du au 1 ^{er} janvier de l'année	ANNUITE	CAPITAL	INTERETS	EMPRUNT PREVU AU BP	EMPRUNT REALISE
2007	9 829 774	964 221	652 208	312 013	2 751 579	1 378 982
2008	10 362 232	1 050 547	703 010	347 537	1 568 283	0
2009	9 676 030	917 625	749 187	168 438	2 234 716	1 440 000 *
2010	10 385 082	864 353	757 416	151 162	2 366 288	2 850 000
2011	11 971 891	1 084 942	858 390	226 552	2 276 103	0
2012	13 530 950	1 317 084	896 111	420 973	1 915 505	

LES EMPRUNTS

Le recours à l'emprunt devrait être de l'ordre de **1 915 505 euros** soit **131 euros par habitant** et permettra de couvrir **20 % des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)** de la ville.

M. FOURNIER : On peut le constater dans ce tableau, la plupart du temps en BP, on annonce un montant de recours à l'emprunt qui est bien moindre, lorsque nous devons le réaliser parce que je vous l'ai dit on a inscrit de façon prudentielle les recettes tant de fonctionnement que d'investissement et qu'à ce stade de la construction budgétaire, nous sommes dans une démarche prudentielle et donc nous affichons le recours maximum à l'emprunt.

M. RIESTER : Bravo M. Pascal FOURNIER pour votre belle présentation. La parole est à M. TRÉGOAT.

M. TRÉGOAT : Je dirais sur le programme d'investissement, je vous remercie de cette présentation, comme vous le faites tous les ans ainsi que vos services pour ce budget. Ce qui m'étonne un peu c'est sur le programme d'investissement sur 2012 et je dirais que vous y allez quand même un peu fort de café c'est le montant que vous prévoyez pour les sèches mains à la Sucrierie de 2 800 € ;

M. RIESTER : M. ARCuset l'a vu aussi

M. TRÉGOAT : ainsi que sur les stylos pour un montant de 3 600 € pour 5 000 stylos. Je dirais que ça fait un petit peu fort de café. Alors maintenant est-ce que les sèches mains.. Ils sortent d'où, ils arrivent d'où ?

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : je peux répondre clairement sur ce niveau technique. Je ne pense pas que le Conseil Municipal soit le lieu privilégié pour en débattre, mais je vais néanmoins tenter de vous répondre. A la commission des finances à laquelle vous êtes d'ailleurs, si vous le souhaitez invité, c'est certainement le lieu privilégié pour aller à ce niveau de détail qui vous fait sourire.

Les sèches mains : à partir du moment où l'on veut doter un équipement qui reçoit du public de sèches mains qui répondent à ce degré d'utilisation. On peut acheter des sèches mains du type Dyson pour citer la marque, qui sont très efficaces et qui coûtent à peu près 1 200 € pièce. Je ne sais pas de quelle façon le marché a été négocié. Je sais que Marc Lallement assiste ce soir, qui est en charge des marchés pour la commune a certainement travaillé sur ce point et puis il en faut quand même pas mal des sèches mains pour répondre aux besoins. Effectivement, dès lors que c'est de la qualité cela coûte un peu cher.

M. RIESTER : Les stylos c'est de la promotion.

M. TRÉGOAT : (inaudible) ...

M. RIESTER : Ecoutez cela a été vu par les services. Il y aura peut être in fine quand tout aura été acheté, on aura peut être un montant définitif inférieur, c'est une enveloppe. Concernant les stylos, c'est de la promotion. Mais, je tiens à informer le Conseil Municipal que la question de M. TRÉGOAT a été influencée par M. ARCUSET du Pays Briard qui « TWEET » en plein Conseil Municipal. Visiblement, M. TRÉGOAT regarde les « tweets » de M. ARCUSET, ce qui explique pourquoi M. TRÉGOAT a posé cette question là. C'est important que le Conseil Municipal soit au courant.

Mme THOURET : Merci M. le Maire juste une remarque et j'aurai pu m'en rendre compte à la Commission des finances où je me suis rendue. Mais en budget primitif on parle de dépenses et recettes réelles, cela me gêne un peu puisque c'est du prévisionnel et les réels se constatent au compte administratif. Dans tout l'exposé on parle de dépenses et recettes réelles.

M. RIESTER : Ca s'appelle réel mais c'est effectivement le budget pour faire opposition avec les opérations d'ordre même en budget.

Mme THOURET : D'accord, je voyais du prévisionnel.

M. FOURNIER : l'intitulé général c'est budget primitif, donc c'est du prévisionnel effectivement on les distingue des opérations d'ordre.

Mme SABATÉ : Merci. 3 petites réflexions M. le Maire, à l'énoncé de ce programme de budget.

Bien que M. Pascal FOURNIER ait répondu à la question sur les impôts l'explication ne m'a pas totalement convaincue parce qu'on constate malgré votre promesse M. le Maire une augmentation de 5,7 %.

Ma deuxième question portera sur la piste de football en synthétique alors que vous nous avez dit que ce serait fait uniquement s'il y avait des subventions.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La troisième ça porterait sur la réfection de la Place des Tours à Pontmoulin. Alors que ça fait des années que les riverains se battent, demandent à M. FRÉMONT de faire cimenter ou bétonner les trottoirs parce que c'est gravillonné. Il n'y a pas de budget et là tout d'un coup on se retrouve avec une réfection de la Place des Tours. Donc est-ce qu'on peut avoir des explications à ce niveau là, s'il vous plaît. Merci.

M. FOURNIER : Sur la fiscalité, on ne peut être plus clair, les taux n'ont pas changés. On n'a pas d'autres moyens d'action que les taux au niveau de la commune.

M. RIESTER : Il y a deux choses, les bases pouvaient être réévaluées, mais ça c'est un calcul national, ce n'est pas du tout la ville de Coulommiers et deuxièmement, l'augmentation que vous avez peut être constatée sur votre feuille d'impôt c'est liée à l'augmentation d'impôt de la Communauté de communes. In fine, vous avez une augmentation d'impôt, mais il y a une part communale, une part intercommunale, une part départementale et une part régionale. En l'occurrence, la part intercommunale a évolué puisqu'il y a eu la création des accueils de loisirs sans hébergement qui ont été prévus en budget 2011, c'est pour ça qu'en 2011 il y a eu une augmentation de la fiscalité de la communauté de communes avec des services à la clé nouveaux pour les habitants du bassin de vie.

M. FOURNIER : Il y a aussi pour la communauté de communes un accroissement de la demande sur tout ce qui est crèche, l'accompagnement des petits enfants. Clairement, la charge pour la communauté de communes de la fiscalité a augmenté l'année dernière d'une part parce qu'effectivement il y a la prise en charge des ALSH mais il y a aussi une croissance importante de tout ce qui est petite enfance.

M. RIESTER : Les autres questions M. FOURNIER.

M. FOURNIER : Le terrain synthétique. Si nous n'obtenons pas les subventions de la Région, nous renoncerons au projet.

M. RIESTER : Mais on est obligé de l'inscrire parce que si nous touchons la subvention nous pourrions le faire. Si nous ne l'inscrivons pas en budget primitif, nous serions obligés de le mettre en décision modificative. Pour plus de transparence, on préfère l'inscrire maintenant en vous précisant que nous attendrons la subvention.

M. FOURNIER : Ensuite en ce qui concerne la Place des Tours, j'ai moi-même eu l'occasion de recevoir les riverains et les adjoints reçoivent dans le cadre de permanences les riverains, cette demande est récurrente cela fait plusieurs années. Ça fait aussi plusieurs années qu'on dit non pas cette année, parce que cela ne rentrait pas dans le cadre du budget voirie pour l'année. Cette fois-ci c'est possible, donc on le fait.

Mme SABATÉ : Pourquoi ce projet là est prioritaire, par rapport à cette rue de Pontmoulin qui n'est toujours pas revêtue d'un revêtement de trottoir alors que c'est uniquement gravillonné et ça pose des problèmes.

M. RIESTER : Quelle rue de Pontmoulin ?

Mme SABATÉ : La rue de Pontmoulin entièrement. Il n'y a pas de trottoirs à Pontmoulin.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : ...des trottoirs, je croyais que vous parliez de la chaussée.

Mme SABATÉ : Pardon, je me suis mal exprimée.

M. RIESTER : Non, pas de souci. C'est simplement qu'effectivement le projet que nous avons Place des Tours, qui n'est pas encore totalement défini puisque ça passera en commission de travaux et ça doit être comme tous les projets de travaux sur Coulommiers seront soumis à la concertation des riverains, visent aussi à réduire la vitesse dans le cœur de Pontmoulin. Aujourd'hui, il y a des vitesses excessives dans le cœur de Pontmoulin, dans le projet il y aura une réflexion sur le ralentissement de la vitesse. Puis effectivement, il y a des choix à faire. Là ça faisait des années que les riverains de cette Place nous disaient à juste titre qu'il y a vraiment des problèmes de trous d'humidité sur cette Place, il est bien évident qu'il y a encore dans Coulommiers, à Pontmoulin et ailleurs des endroits où il y aura à investir dans l'avenir que ce soit en trottoirs ou en chaussée. Mais il faut hiérarchiser. Je prends à nouveau note de la question des trottoirs rue de Pontmoulin et ce sera fait ultérieurement à une échéance que pour l'instant je ne peux pas m'engager, mais en tout état de cause la Place des Tours est un endroit dans Coulommiers qui mérite vraiment d'être revu et le projet sera fait en concertation avec les riverains. Je souhaite vraiment garder le côté hameau, le caractère d'un hameau. Il faudra trouver l'aménagement et les revêtements qui permettent de garder ce caractère de hameau de Pontmoulin.

Mme SABATÉ : très bien merci.

M. THIERRY : Je vais simplement commencer par une petite chose que vous allez trouver sûrement plutôt positive dans mes remarques. J'ai trois remarques à vous faire.

La première étant que je suis très content de voir que vous avez inscrit au budget la pose de la devise de la République sur la façade de l'Hôtel de Ville. C'est une remarque qu'on vous avait formulée et je pense que ça terminera les travaux de la Mairie. Maintenant la devise c'est « Liberté, Egalité et Fraternité ».

Je pense que maintenant il faut donner un sens à cette devise. Là j'ai cherché dans ce budget. Le budget étant la traduction comptable de votre politique. J'ai cherché en quoi cette année, qui est une année difficile pour la population avec la crise que l'on connaît et que nos hommes politiques nous rappellent chaque jour. J'ai cherché en quoi ce budget avait davantage d'actions en faveur de la population et là, je dois dire que les actions sociales elles sont un peu absentes. Elles sont absentes tout simplement parce que c'est votre politique conservatrice je vais dire.

Autre chose, ce que moi je retiens de ce budget, c'est la progression de l'encours de la dette. En 2008, l'encours était de 10 millions d'euros. Aujourd'hui, fin 2011 on est à 13 millions et demi d'euros. Alors quand j'entends le Président de la République, peut être futur candidat de l'UMP aux élections présidentielles, qui nous explique que les collectivités territoriales doivent se désendetter, je dis M. le Maire : Vous n'avez pas compris le sens de votre leader. Parce que depuis 2008, vous endettez cette commune. Simplement entre 2008 et le 31 décembre 2011, nous sommes à un endettement de + 37 %. Alors je pense qu'il y a une contradiction dans votre discours. Vous qui êtes un Sarkoziste vous allez certainement nous expliquer comment vous défendez cette situation.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Voilà mes trois remarques.

M. RIESTER : D'abord « Liberté, Egalité, Fraternité » ça vous arrive de remercier l'action de la collectivité, c'est rare que vous le remerciez, mais je le note avec satisfaction et c'est issu d'une de vos remarques qui, c'est rare aussi, était une bonne remarque. Donc évidemment comme c'est une bonne remarque nous la prenons et la mettons en œuvre.

Deuxièmement, ça va vous faire plaisir aussi, parce que je sais que vous êtes attaché à la République, nous travaillons aussi avec Véronique MAASSEN et les équipes du Musée à une éventuelle réinstallation de la statue de Beaurepaire, fameux révolutionnaire qui est le premier homme qui est entré au Panthéon, qui a été « Panthéonisé » par la République. Il avait une statue en bronze qui était installée dans Coulommiers, qui a été volée pendant la deuxième guerre mondiale. En 2012, c'est à la fois le 220^{ème} anniversaire de sa mort et l'anniversaire de sa « Panthéonisation » et nous essayons de voir de quelle manière nous pouvons, en essayant d'avoir des subventions et éventuellement des mécènes, de réinstaller la statue en bronze de Beaurepaire qui est un héros Columérien. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les semaines et les mois qui viennent.

Je ferme la parenthèse sur cette question de la République et de la Liberté, Egalité, Fraternité pour vous parler maintenant de notre politique en matière budgétaire cette année. Vous nous dites vous ne prenez pas en compte la réalité de la situation actuelle et vous ne faites rien pour celles et ceux qui ont des difficultés. On n'a pas du tout évidemment la même lecture. Vous avez du mal lire le document, vous avez du mal entendre ce que vous a dit M. FOURNIER. Vous n'avez pas du entendre lors des précédents Conseils Municipaux ce que nous avons dit, mais le plus gros investissement de ce budget 2012 est tourné vers la priorité des Français qui est l'emploi. Puisque nous faisons en sorte avec l'acquisition d'une partie de Brodard Graphique que trois entreprises industrielles puissent s'installer et développer leurs activités dans le site Brodard Graphique. Je rappelle qu'il y aura 150 emplois qui sont certes existants actuellement. Ce ne sont pas des emplois qui sortent de nulle part. Ce sont des emplois qui étaient précédemment en partie installés sur Coulommiers, sur Mouroux et une autre partie sur Rebais. La plus grosse partie sur Rebais qui viennent s'installer tous dans le site Brodard Graphique et qui grâce à cette nouvelle installation vont déjà pouvoir développer leur activité puisqu'une des entreprises nous a fait savoir qu'elle avait réussi à signer un nouveau contrat par anticipation de ses nouvelles installations avec à la clé tout de suite 20 emplois de créés en plus. Donc l'exemple même de ce que nous essayons de vous faire comprendre depuis des années c'est que l'activité crée l'activité. C'est parce qu'il y a des entreprises dans un même bassin de vie qui vont avoir la possibilité de se développer qu'elles vont pouvoir aller chercher des nouveaux marchés qui va créer de l'activité, créer des nouveaux emplois. C'est ce qu'on essaie de vous expliquer depuis un certain temps et qui va très précisément s'illustrer par l'installation de ces entreprises industrielles sur le site de Brodard Graphique autour de l'automatisme, autour des machines outils et c'est évidemment possible parce que la ville a décidé d'investir 1 million d'euros pour l'acquisition des deux tiers (c'est un peu moins des deux tiers) du site Brodard Graphique. Nous continuons à investir, c'est dans le budget 2012, dans l'installation, c'est ce que je disais en propos préliminaires, pour l'installation d'un nouveau rond point permettant de désenclaver un certain nombre de terrains que nous mettrons rapidement en vente pour pouvoir installer des entreprises ici à Coulommiers. C'est donc la priorité de l'emploi qui est la priorité de ce budget là.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Quant au social, j'ai donné les instructions à M. LEGEAY qui est adjoint aux affaires sociales et aux équipes de la ville de faire un relevé très précis de l'activité depuis maintenant quelques mois des associations caritatives de Coulommiers pour voir quels sont les besoins nouveaux dont elles auraient besoins à court termes pour assurer les missions qui sont les leurs. Je recevrai au mois de Mars, avec l'adjoint compétent, avec Mme DESMONTIER les associations caritatives de Coulommiers ainsi que des représentants de la Maison des Solidarités, pour faire un point actualisé de l'activité des associations caritatives. En fonction de ça, nous vous proposerons vraisemblablement en décision modificative quelques subventions complémentaires ou quelques aides complémentaires pour faire face à la situation particulière de cette période difficile pour un certain nombre de nos administrés ici à Coulommiers, pour accompagner le mieux possible les associations caritatives qui font un travail remarquable au service des plus fragiles d'entre nous. Je crois que ce n'est déjà pas mal par rapport aux questions que vous nous avez posées.

Dernier point, l'endettement – certes aujourd'hui l'endettement est en légère hausse, par rapport à ce qu'il était, mais parce que nous investissons. Nous investissons dans des services importants pour les Columériens. Vous parliez de toucher les plus fragiles en améliorant l'accueil du bâtiment administratif qui est aussi un des éléments importants de ce budget 2012. Nous permettrons à ceux qui ont une mobilité réduite, à ceux qui fréquentent ce Centre Communal d'Action Sociale de disposer d'un meilleur accueil et c'est un des objectifs majeurs de l'installation, la modernisation du bâtiment administratif, dans ce budget 2012.

Nous investissons et c'est pour cela que nous avons recours en partie en emprunts, mais en ayant effectivement en tête que dans une période où l'argent public se fait rare que nous devons être vigilants sur la gestion de la collectivité et c'est la raison pour laquelle nous avons une amélioration, non seulement de notre excédent de fonctionnement en 2011, mais du virement à la section d'investissement dans le cadre du budget 2012 en travaillant notamment sur la plus grosse partie de nos dépenses de fonctionnement que sont les dépenses de personnel, en veillant à toujours avoir un meilleur service, comme l'a rappelé M. FOURNIER aux habitants de Coulommiers tout en réduisant la voilure dans un moment où nous devons veiller aux dépenses publiques.

Enfin, je dirais que nous aurons dans les mois ou années qui viennent la possibilité d'avoir un retour sur investissement à la fois par la vente des terrains qui sont aujourd'hui désenclavés par les travaux que nous avons faits il y a quelques années au niveau de la fin de la ZAC de la Prairie Saint Pierre, avec les travaux que nous allons réalisés près de Brodard Graphique. Un retour sur investissement avec la création d'activité qui va générer de la fiscalité qui nous permettra d'avoir davantage de recettes de fonctionnement et de continuer d'améliorer notre excédent de fonctionnement qui va ensuite nous permettre de rembourser les emprunts qui ont été mobilisés pour financer ces investissements.

Bref on met en mouvement Coulommiers. Ça nécessite un effort d'investissement, donc un effort de financement de ces investissements, donc un effort d'emprunts mais si nous veillons à maîtriser les dépenses de fonctionnement en réduisant notamment le plus gros élément de ces dépenses de fonctionnement que sont les dépenses du personnel. Nous contribuons à faire en sorte que dans l'avenir notre excédent de fonctionnement puisse nous permettre de rembourser de façon très sereine nos différents emprunts, sans compter les recettes ponctuelles liées aux ventes d'actif, comme les ventes de terrains et Dieu sait si nous avons des ventes de terrains dans les tuyaux qui nous permettront à court termes, n'est-ce pas M.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FOURNIER , de pouvoir rembourser peut être par anticipation un certain nombre de nos emprunts mais en tout cas d'avoir des moyens en investissement et de pouvoir continuer à offrir aux habitants de Coulommiers les services qu'ils méritent.

Mme SABATÉ : Ce rond point que vous envisagez pour désenclaver vous le prévoyez où exactement, s'il vous plaît ?

M. RIESTER : Il y en a un petit actuellement quand on vient du collège et du cinéma on traverse la voie ferrée et là il y a un petit rond point à l'entrée de la zone industrielle.

Mme SABATÉ : Où il y a « l'Eléphant Bleu » ?

M. RIESTER : Voilà c'est ce rond point là qui n'est pas adapté pour des gros camions et pour des entrées massives de voitures dans les terrains. Donc on va décaler un tout petit peu le rond point par rapport au passage à niveau et on va faire un rond point digne de ce nom pour qu'éventuellement des camions puissent aller ensuite sur les terrains. Une voirie va longer la voie ferrée pour aller désenclaver les terrains qui appartiennent aujourd'hui à Brodard Graphique que nous achetons et à des terrains que nous avons achetés à l'époque à M. BRICOLAGE pour faire en sorte que BRODARD GRAPHIQUE puisse investir à Coulommiers, il y a six sept ans.

Mme SABATÉ : Je pensais que c'était celui vers la Rue Robert ELVERT.

M. RIESTER : Non parce que le problème c'est que nous n'avons pas tous les fonciers pour permettre l'installation d'un rond point à cet endroit là.

Mme SABATÉ : d'accord, très bien. Merci.

Mme CANALE : Je voulais attendre les questions diverses pour vous poser cette question mais, comme vous amenez le sujet j'aurai deux questions.

Il semblerait que la Communauté de communes investisse sur le site de Brodard. Est-ce vrai ? Et si oui. Est-ce qu'un projet est en train de se dessiner et est-ce que vous-même (alors je vous pose la question au niveau communal) Vous avez dit au cours de ce conseil que la commune avait investi sur ce site. Est-ce qu'il y a un projet qui se dessine ?

M. RIESTER : La communauté de communes n'investit pas sur le site. Nous réfléchissons effectivement à un certain nombre de possibilités et notamment nous regardons la possibilité de pouvoir regrouper l'intégralité des services techniques de la ville à cet endroit là, sur une partie des locaux Brodard Graphique. Mais pour l'instant ce n'est pas encore définit parce qu'il faut regarder si c'est possible et comment c'est possible, quel coût etc. C'est une des possibilités. Puisque vous savez que ça fait partie de notre projet municipal de la liste ENSEMBLE POUR COULOMMIERS de regrouper les services techniques de la ville pour permettre des meilleures conditions de travail et une meilleure efficacité dans le travail.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE le budget principal 2012 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de trente quatre millions cinq cent vingt neuf mille cent quarante quatre euros et cinquante cinq centimes (34 529 144,55 euros), dont quatorze millions quatre cent quarante quatre mille deux cent trente huit euros et vingt et un centimes (14 444 238,21 euros) en investissement et vingt millions quatre vingt quatre mille neuf cent six euros et trente quatre centimes (20 084 906,34 euros) en fonctionnement.

- DECIDE que les taux communaux des taxes locales restent stables par rapport à 2011 à savoir :

Taxe d'habitation : 26.5%

Taxe foncière : 21,49 %

Taxe foncière non bâti : 51.02 %

CFE : 20.4%.

- VOTE les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

- ADOPTE l'ensemble des annexes jointes.

- AUTORISE le Maire à contracter les emprunts prévus à la section d'investissement du budget principal, pour un montant total de 1 915 504,94 euros auprès de tout organisme.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TRÉGOAT),

LES BUDGETS ANNEXES

Les services de l'eau et de l'assainissement font l'objet de budgets spécifiques distincts de celui de la commune. Ces budgets sont autonomes et doivent s'autofinancer. A cet effet la commune encaisse une taxe sur l'eau et une taxe sur l'assainissement dont elle fixe elle-même le montant.

Ces budgets relèvent de la nomenclature M49 (alors que celui de la commune relève de la M14) qui prend en compte la spécificité de ces services industriels et commerciaux notamment sur le régime de la TVA.

Ces services sont affermés auprès d'un prestataire de service (VEOLIA EAU) qui a en charge l'entretien et le fonctionnement des réseaux, la commune conservant les investissements.

27 - ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2012.

M. FOURNIER présente le budget annexe du service de l'Eau 2012.

L'EAU

Le budget annexe 2012 du service de l'eau de la ville de COULOMMIERS est arrêté à la somme totale de 1 186 462,53 euros dont 946 712,43 euros en investissement et 239 750 euros en fonctionnement.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- **La section d'investissement présente un déficit de 63 073,89 euros** pour l'année 2011, auquel doit être ajouté le déficit des années antérieures, soit 77 015 ,26 euros. **Le déficit cumulé s'élève donc à 140 089,15 euros** et est repris à la section d'investissement en dépenses, au compte 001.

- **En fonctionnement l'excédent est de 210 616,05 euros.** Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. L'excédent de fonctionnement, qui constitue la part d'autofinancement du service de l'eau, permet donc de couvrir le déficit d'investissement.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées. Les restes à réaliser de l'exercice 2011 s'élèvent à 191 447,38 euros en dépenses et 213 528,54 euros en recettes. Les dépenses sont ainsi entièrement couvertes par les recettes.

Ils viennent s'ajouter aux prévisions de l'exercice 2012 et concernent les investissements suivants :

En dépenses :

- Etude pour protection des ouvrages de captage d'eau
- Avenant à l'étude de la pollution de la nappe alluviale
- Réalisation de 5 piézomètres
- Renforcement de la canalisation cour Saint-Marc
- Adduction d'eau potable
- Ecritures de récupération de TVA

En recettes :

- Ecritures de récupération de TVA.

LE FONCTIONNEMENT (ou section d'exploitation)

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général (matériel, entretien et réparations, assurance, honoraires, insertions, taxes foncières) pour 30 110 euros.
- Les charges financières (intérêts des emprunts) pour 795 euros.
- Les charges exceptionnelles (intérêts moratoires) pour 500 euros.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 70 400 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 137 945 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Le produit de la redevance sur l'eau pour 200 000 euros. Cette recette est à peu près équivalente à 2011 et sera réajustée en cours d'année au moment d'une décision modificative.
- Les redevances perçues en contrepartie de l'occupation du château d'eau et du réservoir d'eau par les sociétés de téléphonie, pour 36 900 euros.

Les recettes d'ordres de fonctionnement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 2850 euros.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Expérimentation pilote concernant le fluor pour 82 000 euros
- L'étude de raccordement du réseau d'AEP de Boissy/Chauffry création d'une nouvelle station.
- Travaux sur la pérennisation des puits de captage et périmètres de protection définis par l'hydrogéologue pour 20 000 euros
- Poursuite de la procédure D U P pour 50 000 euros
- Réfection des bétons à l'extérieur du château d'eau pour 34 000 euros
- Réalisation des travaux d'étanchéité des deux bassins de stockage d'eau potable aux Templiers pour 235 000 euros
- Remplacement du réseau d'eau potable –place des Tours pour 57 000 euros
- Travaux au giratoire Margats et Voie Brodard pour 25 116 euros
- Ecritures de récupération de TVA.
- Le remboursement en capital des emprunts pour 9 210 euros.

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 2 850 euros.

Vient enfin s'ajouter aux dépenses d'investissement **le déficit d'investissement cumulé pour 140 089,15 euros.**

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par :

- L'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 pour 210 616,05 euros.
- Un emprunt de 314 222,94 euros qui permettra de financer 52 % des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser).

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 70 400 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 137 945 euros.

Ces deux recettes d'ordre constituent l'autofinancement global du service de l'eau et permettront de financer 35% des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser).

EVOLUTION DE LA DETTE DU SERVICE DE L'EAU

ANNEE	Encours de la dette Capital restant du au 1 ^{er} janvier de l'année	ANNUITE	CAPITAL	INTERETS	EMPRUNT PREVU
2007	96 489	23 973	19 802	4 171	0
2008	76 687	23 752	20 161	3 591	0
2009	56 526	23 523	20 537	2 716	266 584
2010	35 988	9 956	8 355	1 601	652 861

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2011	27 634	9 956	8 769	1 187	293 705
2012	18 865	9956	9204	752	314 223

La particularité du budget Eau cette année, c'est qu'il faudra avoir recours à l'investissement donc à solliciter un nouvel emprunt à hauteur de 314 222,94 € qui est lié aux travaux d'investissement et de voirie et d'adduction d'eau potable sur ce budget.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- ADOPTE le budget du service de l'eau 2012 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de un million cent quatre vingt six mille quatre cent soixante deux euros et cinquante trois centimes (1 186 462,53 euros), neuf cent quarante six mille sept cent douze euros et cinquante trois centimes (946 712,53 euros) en investissement et deux cent trente neuf mille sept cent cinquante mille euros (239 750 euros) en fonctionnement.

DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement,

- AUTORISE le Maire à contracter les emprunts prévus à la section d'investissement du budget du service de l'eau, pour un montant total de 314 222,94 euros auprès de tout organisme.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TRÉGOAT),

28 - ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2012.

M. FOURNIER présente le budget du service de l'Assainissement 2012 :

L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe 2012 du service de l'assainissement de la ville de COULOMMIERS est arrêté à la somme totale de 4 605 704,04 euros dont 4 177 974,04 euros en investissement et 427 730 euros en fonctionnement.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- La section d'investissement présente un excédent de 77 273,93 euros pour l'année 2011, auquel doit être ajouté l'excédent des années antérieures, soit 2 596 444,79 euros. L'excédent cumulé s'élève donc à 2 673 718,72 euros et est repris à la section d'investissement en recettes, au compte 001.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **En fonctionnement l'excédent est de 346 267,68** pour l'année 2011. Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin d'assurer une partie du financement des investissements 2012.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées. Les restes à réaliser de l'exercice 2011 s'élèvent à 695 208,11 euros en dépenses et 939 982,64 euros en recettes. Les dépenses sont ainsi entièrement couvertes par les recettes. Ils viennent s'ajouter aux prévisions de l'exercice 2012 et concernent les investissements suivants :

En dépenses :

- Mission SPS en liaison avec le programme de travaux d'assainissement
- Maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'ancienne station épuration
- Mission pour l'étude géotechnique –programme de travaux d'assainissement
- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'assainissement du schéma directeur
- Ecritures de récupération de TVA.

En recettes :

- Subvention pour la création des réseaux rue des Ouches/rue Thibaud par l'Agence de l'Eau
- Solde de la subvention du Conseil Général pour les travaux de réhabilitation des réseaux du Cours Gambetta.
- Ecritures de récupération de TVA.

LE FONCTIONNEMENT (ou section d'exploitation)

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général (matériel, entretien et réparations, assurance, honoraires, insertions, taxes foncières) pour 15 240 euros.
- Les charges financières (intérêts des emprunts et intérêts courus non échus) qui s'élèveront à environ 2 485 euros.
- Les charges exceptionnelles (annulation de titres, intérêts moratoires et participation) pour 192 000 euros. Cette hausse de charges concerne la participation pour le fonctionnement du SIVU de Coulommiers-Mouroux qui s'élève à 189 000 euros pour 2012. En 2011, aucune participation n'a été attribuée.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 138 433 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 79 572 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Le produit de la redevance d'assainissement pour 330 000 euros.
- La taxe de raccordement pour 8 000 euros.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 57 000 euros.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le reversement par le fermier d'une quote-part de la redevance sur matière de curage perçue dans le cadre des conventions spéciales de déversement pour 3 915 euros.

Les recettes d'ordres de fonctionnement correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 28 815 euros.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Rue Léon Lahitte : suite de la réhabilitation de réseaux eaux usées pour 10 000 euros.
- Une enquête domiciliaire avenue des Lorinettes pour 6 000 euros
- Place des Tours : réfection du réseau d'eaux usées pour 9 100 euros
- Giratoire Margats et voie Brodard : 31 100 euros.
- Des provisions pour études, acquisitions d'équipements et travaux pour 3 311 930,93 euros.
- Le remboursement en capital des emprunts pour 29 720 euros.

L'intégralité des dépenses d'équipement sera financée par les ressources propres du service de l'assainissement.

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 28 815 euros.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 pour 346 267,68 euros.

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 138 433 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 79 572 euros.

Ces deux recettes d'ordre constituent l'autofinancement global du service de l'assainissement et permettront de financer 6,37 % des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser).

Vient enfin s'ajouter aux recettes d'investissement **l'excédent d'investissement cumulé pour 2 673 718,72 euros.**

EVOLUTION DE LA DETTE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

ANNEE	Encours de la dette pital restant du au 1 ^{er} janvier de l'année	ANNUITE	CAPITAL	INTERETS	EMPRUNT PREVU
2007	254 670	55 552	44 547	11 005	0
2008	210 123	55 275	45 870	9 405	0
2009	164 253	54 510	47 257	7 253	0
2010	116 995	33 235	28 202	5 033	0

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2011	88 793	33 235	29 504	3 731	0
2012	71 049	32 076	29 711	2 364	0

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- ADOPTE le budget du service de l'assainissement 2012 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de quatre millions six cent cinq mille sept cent quatre euros et quatre centimes (4 605 704,04 euros), dont quatre millions cent soixante dix sept mille neuf cent soixante quatorze euros et quatre centimes (4 177 974,04 euros) en investissement et quatre cent vingt sept mille sept cent trente euros (427 730 euros) en fonctionnement.

- DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

Fait et délibéré, par 26 voix pour 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TRÉGOAT),

29 - DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

N° 12/30 en date du 30 janvier 2012 : Acceptation d'un remboursement de 394,68 €, émanant de Mme FOUQUET Mélissa pour des potelets endommagés en date du 14 janvier 2012.

N° 12/31 en date du 2 février 2012 : Acceptation d'un remboursement d'assurance émanant d'AXA France pour un montant de 1 006,96 € correspondant à des dégradations causées sur le portique de la Sucrierie.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

Date de notification et durée	Objet	Titulaire	Montant en HT
SERVICES			
Notifié le 17/01/2012 avec effet à la notification pour une durée d'un an reconductible 2 fois	Contrat de télésurveillance et interventions sur alarme du Musée	KHEOPS SECURITE (77120 MOUROUX)	300,00 € par an

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

Présence de quads sur le parcours de santé

Mme SABATÉ : A plusieurs reprises, j'ai constaté des quads sur le parcours de santé sur le Parc des Capucins. Notamment, hier après midi encore. Ce n'est pas la première fois que ça se produit et je voulais savoir si la municipalité allait intervenir pour interdire comme certaines municipalités, l'accès des quads en ville et notamment sur le parcours de santé du Parc des Capucins.

M. RIESTER : Ecoutez c'est interdit. C'est la première fois que je l'entends. On va regarder ce que l'on peut faire parce que ce n'est pas normal.

Association ATAGRIF

M. THIERRY : M. le Maire, ce soir nous avons attribué une subvention à l'Association ATAGRIF. Or, je voulais savoir où en sont les relations entre la Municipalité et l'Association ATAGRIF parce que la pièce importante, comme nous l'a rappelé très souvent Mme PICARD, c'est le Logis du Commandeur et je ne vois pas de travaux apparaître sur ce logis du Commandeur. Alors je voulais savoir quelle est votre relation avec la nouvelle association et est-ce que le recours qui était déposé.. La Mairie avait fait appel à un avocat pour casser le bail emphytéotique. Je voudrais savoir où en est cette affaire. Est-ce que vous pouvez me répondre ?

M. RIESTER : Oui, M. THIERRY pas de problème, Mme MAASSEN va vous répondre.

Mme MAASSEN : Nos relations sont très bonnes. L'association n'est pas nouvelle. Le bureau à peut être changé, mais cela date de 2008 maintenant.

Il n'y a pas de travaux sur le Logis du Commandeur, mais vous avez pu voir qu'on s'y intéressait quand même puisqu'avec Franck, Bernard Frémont et puis des techniciens nous sommes allés sur place en présence de Pierre HODEBERT pour aménager et ça dès le Printemps, les extérieurs pour éviter les dégradations notamment le jardin médiéval ou éventuellement aussi investir les bureaux.

Pour ce qui est de la dénonciation du bail emphytéotique, nous y travaillons toujours. Nous avons rencontré Maître SPANG. On travaille à une convention.

M. RIESTER : On travaille à une convention, mais en même temps, court le contentieux avec les associations pour casser le bail.

M. THIERRY : L'objectif quand même de l'association c'est la restauration du patrimoine.

M. RIESTER : Oui, mais c'est ce qui pêche aujourd'hui. C'est ce qui nous conduit à être dans cette procédure pour casser le bail. En même temps, comme l'a dit Mme MAASSEN on entretient des relations à la fois avec ATAGRIF et à la fois avec les Amis du Musée du Papier plutôt cordiales. Si on arrive à trouver un accord qui nous permette à la fois de récupérer la jouissance pour pouvoir engager avec les partenaires divers et variés les travaux lourds qui

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

sont nécessaires et qu'en même temps on puisse continuer à bénéficier du savoir faire, des animations des associations et bien ce sera temps mieux. Mais si ce n'est pas possible, on a notre procédure qui court pour pouvoir s'organiser en conséquence, mais en tout état de cause, on ne peut pas laisser la situation comme elle l'est aujourd'hui. Ce n'est pas l'intérêt de la ville. Ce n'est pas l'intérêt du patrimoine rare qu'est celui de la Commanderie des Templiers.

M. THIERRY : On est bien d'accord. En conclusion on peut dire qu'on est sur un point mort.

M. RIESTER : En conclusion, on ne peut pas dire du tout ça. On peut simplement dire que nous travaillons à un nouveau dispositif à un nouvel équilibre entre les différents partenaires permettant à la ville de s'occuper particulièrement de la réfection de la Commanderie des Templiers en mettant en synergie tous les acteurs, y compris associatifs pour y parvenir et en même temps de pouvoir permettre aux associations qui sont aujourd'hui titulaires du bail emphytéotique de pouvoir continuer à amener leur savoir faire et les animations qui vont avec. Sauf, que comme nous n'avons pas encore réussi à avoir un accord sur cette convention, on ne casse pas la procédure qui est en cours qui permettrait de casser le bail emphytéotique tel que les avocats nous l'affirment. Mais on ne veut pas casser le bail emphytéotique si on arrive à trouver un accord avec les partenaires avec lesquels on s'entend plutôt bien aujourd'hui.

Pour vous dire que ça se passe plutôt bien, c'est que nous travaillons avec des associations pour fermer, ce qui était leur demande depuis un certain temps, de clore le jardin médiéval et c'est au budget d'ailleurs. Nous allons travailler avec l'architecte des monuments historiques évidemment, des Bâtiments de France pour pouvoir faire quelque chose qui ne gâche pas trop l'image de la Commanderie des Templiers mais qui permet d'isoler le jardin médiéval du reste de la commune parce qu'aujourd'hui, il y a malheureusement des dégradations. C'est une ancienne demande des associations et nous sommes en train de la satisfaire de ce point de vue.

M. THIERRY : Ecoutez, je suis très heureux de vous l'entendre dire M. le Maire, parce qu'il me semble que c'était l'objectif poursuivi par M. BERGER et Mme LEBLANC, je crois et quand ils étaient sur place, quand ils habitaient même la Commanderie, leur présence faisait que la Commanderie était surveillée, mais leur objectif était de fermer ce jardin par reconstitution du mur et la Municipalité de l'époque, à laquelle vous participiez je crois, s'opposait à ces travaux. Donc, vous avez évolué et je m'en réjouis.

M. RIESTER : non ce n'était pas exactement ce qui s'est passé. On ne va pas refaire l'histoire, mais simplement :

1 - pour les personnes qui habitaient dans les locaux qui n'étaient pas du tout conformes à l'habitation, franchement ils auraient mieux fait de s'en passer parce que c'était dangereux pour eux et dangereux pour la responsabilité du Maire et des élus de l'époque ;

2 – On ne va pas refaire le travail justement des associations qui visent à fermer le mur d'enceinte de la Commanderie. Là nous allons mettre une clôture permettant que les chantiers de réaménagement du mur puissent se faire sans qu'il y ait des dégradations de ce mur. Donc chacun reste bien dans son rôle. On sécurise et les associations avec lesquelles encore une fois, nous travaillons en bonne intelligence vont construire le mur traditionnel ou dans l'esprit

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de celui qui était le mur historique. Mais, on ne va pas nous, faire un mur à la place des associations. On sécurise le jardin médiéval, ce qui permettra de faire le mur de la clôture d'enceinte telle qu'elle est souhaitée par les associations.

Mme MAASSEN : je voulais juste ajouter que l'Association ATAGRIF n'a pas touché de subvention pendant bon nombre d'années et que depuis 2008, elle retouche à nouveau une subvention.

M. RIESTER : C'est bien de le préciser Mme MAASSEN.

M. THIERRY : On avait bien noté Mme MAASSEN.

Patrimoine

M. THIERRY : Puisqu'on parle du patrimoine, là je vais vous parler d'un tout petit patrimoine M. le Maire sur lequel lorsque vous étiez adjoint aux finances.

M. RIESTER : Vous aimez l'histoire c'est vrai.

M. THIERRY : Vous m'avez répondu que vous vous en occupiez. Il y a quand même un certain temps que vous êtes élu Maire, il y a l'Octroi de la Place de Verdun. Ce bâtiment appartient à la commune je crois. Il est fermé. Je trouve que c'est bien dommage que vous n'ayez pas de projet et ça depuis au moins 5 ans, puisqu'il y a au moins 5 ans que vous m'avez répondu que vous vous en occupiez. Quand on pense qu'il y a des gens à Coulommiers qui attendent un logement peut être c'était l'occasion de donner, d'offrir un bâtiment en le restaurant au logement. C'est quand même assez dommage de voir ce bâtiment communal qui ne sert à rien. Si vous vous en occupez encore tant mieux, mais dites nous lorsque vous aurez un projet.

M. RIESTER : On vous le dira quand il y en aura un M. THIERRY.

M. THIERRY : Merci M. le Maire.

M. RIESTER : Il faudra qu'on trouve une utilité à cet octroi qui ne devra pas être un logement a priori. Je ne suis jamais fermé à tout. Il y a de gros travaux à faire. Il y a des priorités à la Ville de Coulommiers d'investissements et ça n'a pas été effectivement de refaire l'Octroi. C'est vrai que nous n'avons pas aujourd'hui une utilisation finale intéressante et pertinente. D'ailleurs je pense que vous seriez dans la même réflexion à noter qu'il y a un bâtiment, les deux tiers du bâtiment de l'ancienne poste qui est aujourd'hui vide, qui appartient au Conseil Général de Seine et Marne et j'aimerais bien aussi que le Conseil Général puisse faire en sorte qu'il puisse y avoir une destination, voire une occupation de ces locaux parce qu'en plein centre ville de Coulommiers c'est compliqué.

Nous sommes en discussion avec le Conseil Général pour tout vous dire qui lui n'a pas aujourd'hui d'utilité précise pour ce bâtiment et nous a dit qu'il était vendeur. Donc on va essayer en collaboration avec le Conseil Général une utilisation la plus efficace possible de ce bâtiment. Mais vous voyez que des fois, il peut y avoir des bâtiments publics patrimoniaux qui comme ça n'ont pas de destination facile à identifier. Mais je suis preneur de toutes les

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

idées M. THIERRY. Je vais donner la parole à Mme MAASSEN et après si vous voulez renchérir.

Mme MAASSEN : Je voulais juste rajouter un point par rapport à l'octroi. Quand il y a eu les travaux du lavoir aux HBM, qui a été rénové par INITIATIVES 77, quand le temps ne permettait pas de travailler en extérieur, ils ont fait un petit rafraîchissement dans l'Octroi. Ce n'est pas en décrépitude ultime, il y a eu petit coup de blanc minimum.

M. RIESTER : Merci de cette précision Mme MAASSEN.

M. THIERRY : Le bâtiment de l'ancienne poste, la commune l'a vendu au Conseil Général je crois à un moment où le Conseil Général...

M. RIESTER : souhaitait l'acquérir pour y faire quelque chose. En l'occurrence, ce quelque chose c'était l'idée d'agrandir l'unité d'action sociale. Il a changé son fusil d'épaule et aujourd'hui, il ne sait plus quoi en faire. Nous allons réfléchir à ce que la ville ou d'autres acquéreurs pourraient y faire.

Demande de la Famille de M. CHÉRON

M. TREGOAT : C'est surtout un souhait. Il n'y a pas très longtemps la famille de M. CHÉRON s'est approchée de moi. M. Jean CHÉRON Président de l'Association des Côteaux Briards. Je l'ai donc dirigée vers vos services parce qu'ils ont sollicité que de son vivant, qu'ils aimeraient, donc c'est un souhait de sa famille, pour baptiser une rue ou un lieu de son nom. Je sais que ça peut se faire, comme ça ne peut pas se faire. Comme c'est une personne qui a fait beaucoup de choses pour Coulommiers, sa famille aimerait que vous en preniez compte et que quelque chose soit baptisé de son nom de son vivant. Voilà. Merci M. le Maire.

M. RIESTER : je vais laisser la parole à Mme MAASSEN. Il est évident que M. CHÉRON est une cheville ouvrière de la Confrérie des Côteaux Briards, mais la tradition Columérienne est d'éventuellement de donner le nom d'une rue ou d'un bâtiment à des personnes qui sont décédées et puis j'ai fait en sorte, moi-même à titre personnel de reconnaître les mérites de M. CHÉRON, en le décorant lors de la Saint Fiacre. Nous sommes très attentif à reconnaître de leur vivant aussi les mérites des Columériens qui sont à la tâche pour l'intérêt général.

Mme MAASSEN : Je voulais juste ajouter que Jeudi prochain, il y a une réunion de la commission des noms de rues que je n'hésiterai pas à leur soumettre. Mais c'est vrai qu'en général c'est à titre posthume que l'ON dédie un nom de rue à une personne.

M. TRÉGOAT : J'irai dans ce sens là auprès de sa famille. Merci Mme MAASSEN.

M. RIESTER : Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 21 h 38.